Rapport aux actionnaires — Premier trimestre 2024

La Banque Nationale divulgue ses résultats du premier trimestre de 2024

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les symboles M$ et G$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens.

MONTRÉAL, le 28 février 2024 – La Banque Nationale déclare un résultat net de 922 M$ au premier trimestre de 2024 comparativement à 876 M$ au premier trimestre de 2023, en hausse de 5 %. Le résultat dilué par action s'établit à 2,59 $ au premier trimestre de 2024 par rapport à 2,47 $ au trimestre correspondant de 2023. Ces hausses s'expliquent par la croissance du revenu total de tous les secteurs d'exploitation ainsi que par l'impact des mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada sur la charge d'impôts du premier trimestre de 2023. En excluant l'impact de ces mesures, le résultat net ajusté [1] et le résultat dilué par action ajusté [1] sont tous deux en hausse de 2 % par rapport au trimestre correspondant de 2023.

« La Banque Nationale affiche une très bonne performance et un excellent rendement des capitaux propres au premier trimestre de 2024, grâce à une dynamique et une capacité d'exécution soutenues dans tous nos secteurs d'exploitation. Ces résultats reflètent la capacité de notre modèle d'affaires diversifié à générer des rendements ainsi que la pertinence de notre positionnement défensif », a commenté Laurent Ferreira, président et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada.

« Notre déploiement efficace du capital, notre gestion active des coûts et notre engagement à maintenir un profil de crédit prudent nous avantagent, particulièrement dans un environnement macroéconomique incertain. Nous amorçons le deuxième trimestre sur de bonnes bases », a ajouté M. Ferreira.

Faits saillants

(en millions de dollars canadiens)			Trimestre terminé le 31 janvier		
	2024		2023 [2]		Variation %
Résultat net	**922**		876		5
Résultat dilué par action *(en dollars)*	**2,59**	**$**	2,47	$	5
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**1 261**		1 172		8
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires [3]	**17,1**	**%**	17,9	%	
Ratio de versement des dividendes [3]	**43,1**	**%**	38,6	%	
Résultats d'exploitation – ajustés [1]					
Résultat net – ajusté	**922**		900		2
Résultat dilué par action – ajusté *(en dollars)*	**2,59**	**$**	2,54	$	2
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	**1 371**		1 302		5

	Au 31 janvier 2024		Au 31 octobre 2023	
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III [4]	**13,1**	**%**	13,5	%
Ratio de levier selon Bâle III [4]	**4,3**	**%**	4,4	%

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
(2) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024.
(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 43 à 46 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Particuliers et Entreprises

- Résultat net de 339 M$ au premier trimestre de 2024 par rapport à 326 M$ au premier trimestre de 2023, une croissance de 4 % attribuable à l'augmentation du revenu total, atténuée par des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit plus élevés.
- Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts de 539 M$ au premier trimestre de 2024 par rapport à 511 M$ au premier trimestre de 2023, en hausse de 5 %.
- Revenu total de 1 154 M$ au premier trimestre de 2024, une hausse de 50 M$ ou 5 % par rapport au trimestre correspondant de 2023 provenant principalement du revenu net d'intérêts, en lien avec la croissance des volumes de prêts et de dépôts et l'augmentation de la marge nette d'intérêts.
- Croissance du crédit aux particuliers de 2 % et du crédit aux entreprises de 11 %, depuis un an.
- La marge nette d'intérêts [1] de 2,36 % au premier trimestre de 2024 affiche une hausse par rapport à 2,35 % au premier trimestre de 2023.
- Les frais autres que d'intérêts de 615 M$ augmentent de 4 % par rapport au premier trimestre de 2023.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 10 M$ par rapport au premier trimestre de 2023 principalement en raison de l'augmentation des provisions pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés.
- Le ratio d'efficience [1] de 53,3 % s'améliore comparativement à 53,7 % au premier trimestre de 2023.

Gestion de patrimoine

- Résultat net de 196 M$ au premier trimestre de 2024 par rapport à 198 M$ au trimestre correspondant de 2023, une baisse de 1 %.
- Revenu total de 660 M$ au premier trimestre de 2024, contre 637 M$ au trimestre correspondant de 2023, une augmentation de 23 M$ ou 4 % provenant essentiellement de la croissance des revenus tirés des services tarifés en lien avec la croissance des marchés boursiers.
- Les frais autres que d'intérêts s'établissent à 390 M$ au premier trimestre de 2024 par rapport à 364 M$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 7 %.
- Le ratio d'efficience [1] de 59,1 % se compare à 57,1 % au premier trimestre de 2023.

Marchés financiers

- Résultat net de 308 M$ au premier trimestre de 2024 contre 298 M$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 3 %.
- Revenu total en équivalent imposable de 755 M$, une augmentation de 66 M$ ou 10 % attribuable à la hausse des revenus des marchés mondiaux ainsi qu'à la hausse des revenus provenant des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement.
- Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 313 M$ au premier trimestre de 2024, par rapport à 287 M$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse en partie attribuable à la rémunération et aux avantages du personnel ainsi qu'aux investissements technologiques du secteur.
- Des dotations aux pertes de crédit de 17 M$ ont été enregistrées au premier trimestre de 2024, comparativement à des récupérations de pertes de crédit de 9 M$ au trimestre correspondant de 2023.
- Le ratio d'efficience [1] en équivalent imposable de 41,5 % s'améliore comparativement à 41,7 % au premier trimestre de 2023.

Financement spécialisé aux États-Unis et International

- Résultat net de 150 M$ au premier trimestre de 2024 contre 147 M$ au trimestre correspondant de 2023.
- Revenu total de 326 M$ au premier trimestre de 2024, en hausse de 2 % par rapport au premier trimestre de 2023, une augmentation essentiellement attribuable à la croissance des revenus de la filiale ABA Bank.
- Les frais autres que d'intérêts de 100 M$ au premier trimestre de 2024 sont en hausse de 2 % par rapport au trimestre correspondant de 2023, une hausse principalement attribuable à la croissance des activités de la filiale ABA Bank.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 1 M$ par rapport au premier trimestre de 2023.
- Le ratio d'efficience [1] de 30,7 % est stable par rapport au trimestre correspondant de 2023.

Autres

- Perte nette de 71 M$ au premier trimestre de 2024, contre une perte nette de 93 M$ au trimestre correspondant de 2023, une variation qui s'explique par la charge d'impôts de 24 M$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada enregistrée au premier trimestre de 2023.

Gestion du capital

- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) selon Bâle III [2] de 13,1 % au 31 janvier 2024, en baisse par rapport à 13,5 % au 31 octobre 2023, notamment en raison de l'incidence négative de la mise en œuvre des cadres révisés relativement au risque de marché et au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).
- Ratio de levier selon Bâle III [2] de 4,3 % au 31 janvier 2024, en baisse par rapport à 4,4 % au 31 octobre 2023.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 43 à 46 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Rapport de gestion

Daté du 27 février 2024

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, ainsi qu'avec le Rapport annuel 2023. Les symboles M$ et G$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca. Les informations comprises dans les différents documents ou rapports publiés par la Banque ou disponibles sur le site Internet de la Banque et étant mentionnées dans le présent document ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme incorporées par référence dans le Rapport aux actionnaires, le Rapport de gestion, ou les états financiers consolidés, à moins d'une mention expresse à l'effet contraire.

Mode de présentation de l'information	**4**
Faits saillants	**9**
Survol et perspectives économiques	**10**
Analyse financière	**11**
Résultats consolidés	11
Résultats sectoriels	13
Bilan consolidé	17
Événement postérieur à la date du bilan	19
Transactions avec des parties liées	19
Titrisation et arrangements hors-bilan	19
Impôts sur le résultat	19
Gestion du capital	**20**
Gestion des risques	**26**
Divulgation d'information sur les risques	**41**
Méthodes comptables et communication de l'information financière	**42**
Méthodes comptables et principales estimations comptables	42
Communication de l'information financière	42
Données financières trimestrielles	**42**
Glossaire	**43**

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce document sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie, de l'évolution des marchés, des objectifs, des perspectives et des priorités de la Banque pour les exercices 2024 et suivants, de ses stratégies et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, des attentes quant à la situation financière de la Banque, de ses activités, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, de ses cibles et engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance, et de certains risques auxquels la Banque est exposée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les porteurs de titres de la Banque à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes alors terminées, ainsi que la vision, les objectifs stratégiques et les cibles de performance de la Banque, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles et sont sujettes à de l'incertitude et à des risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque. Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés. La Banque met en garde les investisseurs que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, la Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs mentionnés ci-dessous ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2024 et à leur incidence sur les activités de la Banque figurent parmi les facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques de la Banque, notamment en ce qui a trait aux provisions pour pertes de crédit. Ces hypothèses figurent à la section Survol et perspectives économiques, et pour chaque secteur d'exploitation, à la section Revue de l'économie et du marché du Rapport annuel 2023 ainsi qu'à la section Survol et perspectives économiques du présent document, et elles peuvent être mises à jour dans les rapports trimestriels aux actionnaires déposés par la suite.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document reposent sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujetties à certains facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres : la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce des activités; l'impact des bouleversements de l'industrie bancaire américaine; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'inflation; la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés; les modifications apportées aux politiques budgétaires et monétaires et à d'autres politiques publiques; les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; les changements climatiques, incluant les risques physiques et liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; les changements importants dans le comportement des consommateurs; la situation du logement, le marché de l'immobilier et l'endettement des ménages au Canada; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; la capacité de la Banque à recruter des ressources clés et à les maintenir en poste; l'innovation technologique, incluant les avancées en matière d'intelligence artificielle ou de système bancaire ouvert, et la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les concurrents offrant des services non traditionnels; les variations de la performance et de la solvabilité des clients et des contreparties de la Banque; l'exposition de la Banque à des enjeux réglementaires et à des litiges importants; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les modifications apportées à la législation fiscale en vigueur dans les pays où la Banque exerce des activités; les modifications apportées aux lignes directrices sur le capital, les fonds propres et la liquidité, ainsi qu'aux instructions relatives à leur présentation et à leur interprétation; les changements aux notations attribuées à la Banque par les agences de notation financière et extra-financière; les perturbations potentielles chez les principaux fournisseurs de biens et de services de la Banque; les effets potentiels de perturbations des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris en raison des cyberattaques ou des vols de renseignements personnels ou d'identité; l'exposition à des activités frauduleuses; et l'incidence possible d'événements importants sur l'économie, sur les conditions de marché ou sur les perspectives de la Banque, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive, et les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont également assujetties au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et de financement, au risque opérationnel, au risque de non-conformité à la réglementation, au risque de réputation, au risque stratégique et au risque environnemental et social, de même qu'à certains risques dits émergents ou jugés importants. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section Gestion des risques du Rapport annuel 2023 ainsi que dans la section Gestion des risques du présent Rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2024 et peuvent être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux IFRS, telles que publiées par l'IASB. Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS qui représentent les PCGR du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1er novembre 2023. Cette présentation tient compte de la mise en application de manière rétrospective des modifications de méthodes comptables en lien avec l'adoption de la norme IFRS 17 – *Contrats d'assurances* (IFRS 17). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés. Les données pour les trimestres de 2023 ont été ajustées afin de refléter ces modifications de méthodes comptables.

Mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par la Banque :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires;
- mesures de gestion du capital.

Mesures financières non conformes aux PCGR
La Banque utilise des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque. De plus, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre (notamment les dividendes), en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal. Toutefois, à la lumière du projet de loi concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1er janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).

Les principales mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la Banque afin d'analyser ses résultats sont décrites ci-dessous et le rapprochement quantitatif de ces mesures est présenté dans les tableaux de la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » à la page 8 ainsi que dans le tableau « Résultats consolidés » à la page 11. À noter que pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, aucun élément particulier n'a été exclu des résultats. Pour le premier trimestre de 2023, une charge d'impôts de 24 M$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada avait été exclue des résultats en raison de sa nature ponctuelle. Ce montant comprenait une charge d'impôts de 32 M$ au titre du dividende pour la relance au Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 % qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022.

Revenu net d'intérêts ajusté
Représente le revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le revenu net d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenus autres que d'intérêts ajustés
Représentent les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus autres que d'intérêts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer les revenus autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenu total ajusté
Représente le revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il est composé du revenu net d'intérêts ajusté et des revenus autres que d'intérêts ajustés. L'équivalent imposable est ajouté au revenu total afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le revenu total en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Frais autres que d'intérêts ajustés
Représentent les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer les frais autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté
Représente le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il représente également la différence entre le revenu total ajusté et les frais autres que d'intérêts ajustés. L'équivalent imposable est ajouté au résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Charge d'impôts ajustée
Représente la charge d'impôts en équivalent imposable et excluant la charge d'impôts liée aux éléments particuliers, le cas échéant.

Résultat net ajusté
Représente le résultat net excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté
Représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat de base par action ajusté
Représente le résultat de base par action excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat de base par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat dilué par action ajusté
Représente le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat dilué par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

La Banque utilise également les mesures décrites ci-dessous pour évaluer ses résultats et le rapprochement quantitatif de ces mesures financières non conformes aux PCGR est présenté dans la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » à la page 8.

Revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté
Représente le revenu net d'intérêts autre que de négociation en équivalent imposable. Il comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, et est utilisé dans le calcul de la marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts autre que de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation en équivalent imposable
Représente le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation auquel on ajoute l'équivalent imposable. Il comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, et certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation en équivalent imposable
Représentent les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation auxquels on ajoute l'équivalent imposable. Ils comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable
Représentent les revenus liés aux activités de négociation auxquels on ajoute l'équivalent imposable. Ils comprennent les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus liés aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Ratios non conformes aux PCGR
La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Un ratio dont une mesure financière non conforme aux PCGR est au moins une composante constitue un ratio non conforme aux PCGR. La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR pour présenter des aspects de sa performance financière ou de sa situation financière.

Les principaux ratios non conformes utilisés par la Banque sont décrits ci-dessous.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) ajusté
Représente le RCP excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le RCP en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio de versement des dividendes ajusté
Représente le ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond aux dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action ajusté. Ce ratio est une mesure qui précise la proportion des résultats qui est versée aux actionnaires sous forme de dividendes. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio de versement des dividendes en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Levier opérationnel ajusté
Représente le levier opérationnel en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total ajusté et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts ajustés, et mesure la sensibilité des résultats de la Banque à la variation de ses revenus. Le levier opérationnel ajusté est présenté en équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio d'efficience en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio d'efficience ajusté
Représente le ratio d'efficience en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Ce ratio représente les frais autres que d'intérêts ajustés exprimés en pourcentage du revenu total ajusté et mesure l'efficience des activités de la Banque. Le ratio d'efficience ajusté est présenté en équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio d'efficience en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée
Représente la marge nette d'intérêts autre que de négociation en équivalent imposable. Elle se calcule en divisant le revenu net d'intérêts lié aux activités autres que de négociation ajusté par l'actif moyen portant intérêts autre que de négociation. Ce ratio est une mesure de la rentabilité des activités autres que de négociation. La marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée tient compte du revenu net d'intérêts lié aux activités autres que de négociation ajusté qui comprend un montant d'équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Mesures financières supplémentaires
Une mesure financière supplémentaire désigne une mesure financière qui a) n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de la Banque et b) est, ou est censée être, communiquée périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. La composition de ces mesures financières supplémentaires est présentée en note de bas de tableau ou dans le « Glossaire » aux pages 43 à 46 du présent Rapport de gestion.

Mesures de gestion du capital

Le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers exige la communication d'information permettant d'évaluer les objectifs, procédures et processus de gestion du capital de la Banque, tel que prévu dans les normes IFRS à l'IAS 1 – *Présentation des états financiers*. La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC TLAC disponible Ratio TLAC Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides Actifs grevés et actifs non grevés Ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) Actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie Ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) Éléments de financement stable disponible Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) – Obligations redditionnelles	Indicateurs BISM

Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR

Présentation des résultats – ajustés

(en millions de dollars canadiens) — Trimestre terminé le 31 janvier

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	FSEU&I	Autres	2024 Total	2023 [1] Total
Revenu net d'intérêts	870	198	(553)	301	(65)	751	1 099
Équivalent imposable [2]	–	–	35	–	2	37	78
Revenu net d'intérêts – ajusté	870	198	(518)	301	(63)	788	1 177
Revenus autres que d'intérêts	284	462	1 200	25	(12)	1 959	1 463
Équivalent imposable	–	–	73	–	–	73	52
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	284	462	1 273	25	(12)	2 032	1 515
Revenu total – ajusté	1 154	660	755	326	(75)	2 820	2 692
Frais autres que d'intérêts	615	390	313	100	31	1 449	1 390
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	539	270	442	226	(106)	1 371	1 302
Dotations aux pertes de crédit	71	–	17	36	(4)	120	86
Résultat avant charge d'impôts – ajusté	468	270	425	190	(102)	1 251	1 216
Charge d'impôts	129	74	9	40	(33)	219	210
Équivalent imposable	–	–	108	–	2	110	130
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada [3]	–	–	–	–	–	–	(24)
Charge d'impôts – ajustée	129	74	117	40	(31)	329	316
Résultat net – ajusté	339	196	308	150	(71)	922	900
Éléments particuliers après impôts	–	–	–	–	–	–	(24)
Résultat net	339	196	308	150	(71)	922	876
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	339	196	308	150	(71)	922	876
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque – ajusté	339	196	308	150	(71)	922	900
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur billets de capital à recours limité						37	35
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – ajusté						885	865

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
(2) À la lumière du projet de loi concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1er janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).
(3) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge d'impôts de 32 M$ au titre du dividende pour la relance au Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 % qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat ».

Présentation du résultat de base et dilué par action – ajustés

(en dollars canadiens) — Trimestre terminé le 31 janvier

	2024	2023 [1]
Résultat de base par action	2,61 $	2,49 $
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada [2]	–	0,07
Résultat de base par action – ajusté	2,61 $	2,56 $
Résultat dilué par action	2,59 $	2,47 $
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada [2]	–	0,07
Résultat dilué par action – ajusté	2,59 $	2,54 $

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
(2) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge d'impôts de 32 M$ au titre du dividende pour la relance au Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat ».

Présentation du revenu net d'intérêts autre que de négociation – ajusté

(en millions de dollars canadiens) — Trimestre terminé le 31 janvier

	2024	2023
Revenu net d'intérêts – ajusté	788	1 177
Moins : revenu net (perte nette) d'intérêts lié aux activités de négociation en équivalent imposable	(649)	(196)
Revenu net d'intérêts autre que de négociation – ajusté	1 437	1 373

Faits saillants

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2024	2023 [1]	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu total	**2 710**	2 562	6
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**1 261**	1 172	8
Résultat net	**922**	876	5
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires [2]	**17,1 %**	17,9 %	
Levier opérationnel [2]	**1,6 %**	(4,7) %	
Ratio d'efficience [2]	**53,5 %**	54,3 %	
Résultat par action			
de base	**2,61 $**	2,49 $	5
dilué	**2,59 $**	2,47 $	5
Résultats d'exploitation – ajustés [3]			
Revenu total – ajusté [3]	**2 820**	2 692	5
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté [3]	**1 371**	1 302	5
Résultat net – ajusté [3]	**922**	900	2
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires – ajusté [4]	**17,1 %**	18,4 %	
Levier opérationnel – ajusté [4]	**0,6 %**	(2,2) %	
Ratio d'efficience – ajusté [4]	**51,4 %**	51,6 %	
Résultat dilué par action – ajusté [3]	**2,59 $**	2,54 $	2
Informations sur les actions ordinaires			
Dividendes déclarés	**1,06 $**	0,97 $	9
Valeur comptable [2]	**61,18 $**	55,76 $	
Cours de l'action			
haut	**103,38 $**	99,95 $	
bas	**86,50 $**	91,02 $	
clôture	**102,83 $**	99,95 $	
Nombre d'actions ordinaires *(en milliers)*	**339 166**	337 318	
Capitalisation boursière	**34 876**	33 715	

(en millions de dollars canadiens)	**Au 31 janvier 2024**	Au 31 octobre 2023 [1]	Variation %
Bilan et hors bilan			
Actif total	**433 927**	423 477	2
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	**230 157**	225 443	2
Dépôts	**300 097**	288 173	4
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**20 749**	20 432	2
Actifs sous administration [2]	**712 488**	652 631	9
Actifs sous gestion [2]	**132 822**	120 858	10
Ratios réglementaires selon Bâle III [5]			
Ratios des fonds propres			
catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	**13,1 %**	13,5 %	
catégorie 1	**15,5 %**	16,0 %	
total	**16,2 %**	16,8 %	
Ratio de levier	**4,3 %**	4,4 %	
Ratio TLAC [5]	**28,1 %**	29,2 %	
Ratio de levier TLAC [5]	**7,8 %**	8,0 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR) [5]	**145 %**	155 %	
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) [5]	**117 %**	118 %	
Autres renseignements			
Nombre d'employés – mondial (équivalent temps plein)	**28 730**	28 916	(1)
Nombre de succursales au Canada	**368**	368	–
Nombre de guichets automatiques au Canada	**945**	944	–

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 43 à 46 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.
(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Survol et perspectives économiques

Économie mondiale

Les derniers mois ont été marqués par une nette décélération des hausses de prix à l'échelle mondiale. À tel point qu'un nombre croissant de pays, particulièrement parmi les pays émergents, peuvent maintenant se targuer d'avoir ramené l'inflation à la cible de leur banque centrale. Il ne fait aucun doute que les banquiers centraux ont vu d'un bon œil les derniers développements sur le front de l'inflation, mais il demeure peu probable qu'ils crient victoire à ce stade, surtout dans le contexte géopolitique actuel. Il faut dire que les progrès récents ont été très dépendants de la désinflation dans le secteur des biens, qui est maintenant menacée par les tensions au Moyen-Orient. Sans bouleverser complètement la chaîne d'approvisionnement, ces facteurs pourraient faire craindre aux banques centrales une nouvelle poussée d'inflation dans le secteur des biens et, par le fait même, les inciter à maintenir le statu quo un peu plus longtemps qu'elles ne l'auraient envisagé autrement. La croissance s'en ressentirait certainement, d'autant plus que la politique monétaire agit sur l'économie avec un certain décalage, ce qui signifie que l'effet des hausses de taux passées continuera de se faire sentir. Nous pensons que la croissance mondiale pourrait ralentir en 2024 à 2,6 % [(1)] (comparativement à 3,1 % l'an passé), plombée par des contractions dans plusieurs économies avancées. Confrontées à une baisse de la demande plus importante que prévu, les banques centrales devraient ensuite réagir vigoureusement en abaissant fortement leurs taux directeurs au deuxième semestre. Cela devrait permettre un redressement progressif de la croissance en 2025.

L'année 2023 sera sans aucun doute considérée comme un bon cru pour l'économie américaine, qui est parvenue à croître de 2,5 % malgré l'un des resserrements monétaires les plus agressifs de mémoire récente. L'augmentation importante du déficit du gouvernement fédéral a largement contribué à la croissance économique. Le déploiement continu de l'épargne excédentaire des ménages a également été l'une des raisons de cette résilience, tout comme le recours important au crédit pour soutenir la consommation, malgré des taux d'intérêt prohibitifs. Cependant, plusieurs signes indiquent que les États-Unis se dirigent vers des temps économiques plus difficiles. De nombreux consommateurs montrent des signes de fragilité, comme en témoigne l'augmentation des taux de délinquance pour les prêts automobiles et les cartes de crédit. De plus, la résilience du marché de l'emploi est incertaine, étant donné qu'une majorité de PME signalent une contraction de leurs ventes. Et si certains se consolent en se disant que la Réserve fédérale américaine (la Fed) semble désormais ouverte à la possibilité de baisser ses taux en 2024 – un scénario qui relâcherait évidemment la pression sur les agents économiques – les taux resteront restrictifs pour un certain temps. Il est important de rappeler que la Fed a réduit les taux d'intérêt avant chacune des quatre dernières récessions, un avertissement pour ceux qui crient déjà victoire pour la poursuite du cycle économique. Après un bon premier trimestre, nous prévoyons un net ralentissement de la croissance américaine vers le milieu de l'année. Cette décélération devrait permettre à la Fed de procéder à des baisses de taux, mais nous pensons qu'elles interviendront trop tard pour empêcher quelques trimestres de contraction. Cette prévision se traduit par une croissance de 1,9 % [(1)] en 2024 et une contraction de 0,3 % [(1)] en 2025.

Économie du Canada

L'inflation reste trop élevée au pays principalement en raison de la hausse de la composante logement qui est alimentée par une augmentation de la population incompatible avec l'offre d'habitations disponibles. Face à cette situation, la Banque du Canada maintient une politique monétaire restrictive. Paradoxalement, cela nuit à l'investissement, notamment en ralentissant la construction, ce qui aggrave le problème d'inflation reliée au logement. Il en résulte une situation de stagflation, c'est-à-dire une économie en difficulté combinée à une inflation trop élevée. La croissance économique manque de lustre depuis un certain temps et encore plus lorsque l'on tient compte du contexte démographique. Le PIB par habitant est désormais en recul de 3,1 % depuis son sommet de 2022, une baisse d'une amplitude qui ne fut observée que lors des dernières récessions. Même constat du côté du marché du travail qui ne génère pas assez d'emplois pour absorber l'augmentation de la population comme en témoigne la baisse importante des taux d'emploi, particulièrement chez les jeunes. Entre-temps, nous prévoyons que le contexte restera difficile en 2024 alors que l'économie n'a pas encore ressenti tous les effets des hausses de taux passées et que les taux d'intérêt demeurent élevés. La politique monétaire restrictive signifie que des vagues successives d'emprunteurs hypothécaires doivent renégocier leur crédit à des taux d'intérêt plus élevés, ce qui freine d'autant plus la consommation. Nous anticipons une contraction de l'économie canadienne à la mi-année, ce qui se traduira par une stagnation de la croissance en 2024 [(1)]. La Banque du Canada devrait commencer à baisser ses taux à la fin du deuxième trimestre afin de donner un peu d'oxygène à une économie chancelante.

Économie du Québec

Le PIB du Québec a affiché deux trimestres consécutifs de contraction au milieu de 2023, ce qui a amené plusieurs à s'interroger sur l'avènement d'une récession. Nous pensons qu'il faut être prudent avant de tirer de telles conclusions. Au troisième trimestre, le PIB a été plombé par une baisse des investissements en stocks et du commerce international, alors que la demande intérieure privée a rebondi. De plus, les données d'octobre montrent que l'économie québécoise, au lieu de s'enliser, a repris de la vigueur au début du quatrième trimestre. Cet accès de faiblesse doit être mis dans son contexte à savoir qu'il survient dans la province dont l'économie a été la plus en surchauffe depuis la pandémie. Ainsi, malgré le passage à vide au chapitre du PIB, le marché du travail québécois affichait toujours l'un des taux de chômage les plus bas au Canada (4,5 %) et la province connaissait l'inflation la plus élevée du pays selon les données les plus récentes. Une inflation plus élevée signifie que la politique monétaire est moins restrictive en termes réels, et donc moins dommageable pour l'économie québécoise. Comparativement aux données nationales, une proportion plus faible de PME déclare actuellement que la demande intérieure est préoccupante. Comme ailleurs, l'année 2024 s'annonce difficile, mais nous continuons de penser que le PIB du Québec pourrait résister grâce à des fondamentaux solides (plus faible niveau d'endettement des ménages, plus grande proportion de ménages à double revenu, marché immobilier plus abordable). La proportion de ménages qui qualifient leur situation financière de mauvaise s'établissait à seulement 23 % contre 35 % au niveau national (selon la firme de sondage Léger en janvier 2024). Nous anticipons pour 2024 une légère contraction de l'économie de 0,1 % [(1)], mais le Québec devrait continuer d'afficher l'un des taux de chômage les plus bas au pays cette année, à 5,6 % [(1)] (contre 6,7 % [(1)] pour le Canada).

(1) Prévisions de la croissance du PIB réel, groupe Économie et Stratégie de Financière Banque Nationale

Analyse financière

Résultats consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2024	2023 [1]	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts	**751**	1 099	(32)
Revenus autres que d'intérêts	**1 959**	1 463	34
Revenu total	**2 710**	2 562	6
Frais autres que d'intérêts	**1 449**	1 390	4
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**1 261**	1 172	8
Dotations aux pertes de crédit	**120**	86	40
Résultat avant charge d'impôts	**1 141**	1 086	5
Charge d'impôts	**219**	210	4
Résultat net	**922**	876	5
Résultat dilué par action *(en dollars)*	**2,59**	2,47	5
Équivalent imposable [2]			
Revenu net d'intérêts	**37**	78	
Revenus autres que d'intérêts	**73**	52	
Charge d'impôts	**110**	130	
Incidence de l'équivalent imposable sur le résultat net	**–**	–	
Éléments particuliers [2]			
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada	**–**	24	
Éléments particuliers après impôts	**–**	(24)	
Résultats d'exploitation – ajustés [2]			
Revenu net d'intérêts – ajusté	**788**	1 177	(33)
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	**2 032**	1 515	34
Revenu total – ajusté	**2 820**	2 692	5
Frais autres que d'intérêts – ajustés	**1 449**	1 390	4
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	**1 371**	1 302	5
Dotations aux pertes de crédit	**120**	86	40
Résultat avant charge d'impôts – ajusté	**1 251**	1 216	3
Charge d'impôts – ajustée	**329**	316	4
Résultat net – ajusté	**922**	900	2
Résultat dilué par action – ajusté *(en dollars)*	**2,59**	2,54	2
Actif moyen [3]	**442 666**	424 946	4
Prêts et acceptations moyens [3]	**228 161**	209 699	9
Dépôts moyens [3]	**301 533**	281 553	7
Levier opérationnel [4]	**1,6 %**	(4,7) %	
Levier opérationnel – ajusté [5]	**0,6 %**	(2,2) %	
Ratio d'efficience [4]	**53,5 %**	54,3 %	
Ratio d'efficience – ajusté [5]	**51,4 %**	51,6 %	

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.
(4) Consulter le « Glossaire » aux pages 43 à 46 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

Résultats financiers
Pour le premier trimestre de 2024, la Banque affiche un résultat net de 922 M$ comparativement à 876 M$ au premier trimestre de 2023, en hausse de 5 %. Le résultat dilué par action s'établit à 2,59 $ au premier trimestre de 2024 par rapport à 2,47 $ au trimestre correspondant de 2023. Ces hausses s'expliquent en partie par la croissance du revenu total de tous les secteurs d'exploitation.

En excluant l'impact des mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada sur la charge d'impôts du premier trimestre de 2023, le résultat net de 922 M$ pour le premier trimestre de 2024 est en hausse de 2 % comparativement au résultat net ajusté de 900 M$ pour le trimestre correspondant de 2023, et le résultat dilué par action qui se chiffre à 2,59 $ est également en hausse de 2 % par rapport au résultat dilué par action ajusté de 2,54 $ au premier trimestre de 2023.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires s'établit à 17,1 % pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, et se compare à 17,9 % pour le trimestre correspondant de 2023.

Revenu total
Le revenu total de la Banque s'établit à 2 710 M$ au premier trimestre de 2024, en hausse de 148 M$ ou 6 % comparativement au trimestre correspondant de 2023. Le revenu total du secteur des Particuliers et Entreprises est en hausse de 5 %, une hausse attribuable à la croissance des prêts et des dépôts, à l'accroissement de la marge sur les dépôts, ainsi qu'à l'augmentation des revenus sur cartes de crédit et des revenus d'assurances, en partie contrebalancée par une diminution des revenus tirés des instruments financiers dérivés et des activités de change. Le revenu total du secteur de Gestion de patrimoine affiche une croissance de 4 % qui provient essentiellement de la hausse des revenus tirés des services tarifés, notamment les frais de gestion de placement et de services fiduciaires ainsi que les revenus des fonds communs de placement. Le revenu total en équivalent imposable enregistré dans le secteur des Marchés financiers au premier trimestre de 2024 augmente de 10 % par rapport au premier trimestre de 2023 en raison de la hausse des revenus des marchés mondiaux ainsi que des revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement. Le revenu total du secteur FSEU&I est en hausse de 2 % comparativement au premier trimestre de 2023, grâce à la progression des revenus de la filiale ABA Bank provenant de la croissance de ses activités, ainsi qu'à un revenu de dividende annuel enregistré au premier trimestre de 2024 en lien avec un placement dans un groupe financier. Ces éléments ont été contrebalancés par la baisse des revenus de la filiale Credigy principalement attribuable à un revenu enregistré à la suite du prépaiement d'une facilité de crédit au premier trimestre de 2023. Par ailleurs, le revenu total de la rubrique *Autres* du premier trimestre de 2024 est relativement stable par rapport au trimestre correspondant de 2023.

Frais autres que d'intérêts
Au premier trimestre de 2024, les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 1 449 M$, en hausse de 4 % par rapport au trimestre correspondant de 2023. L'augmentation s'explique par la hausse de la rémunération et des avantages du personnel provenant de la croissance des salaires et du nombre d'employés, ainsi que de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus. De plus, les frais d'occupation, incluant les frais d'amortissement, affichent une hausse, en partie liée à l'expansion du réseau bancaire de la filiale ABA Bank et à des frais liés au nouveau siège social de la Banque. La hausse des frais de technologie, incluant les frais d'amortissement, s'explique par des investissements importants en lien avec l'évolution technologique de la Banque et le plan de développement des affaires. Enfin, les honoraires professionnels et les autres frais sont également en hausse par rapport au premier trimestre de 2023.

Dotations aux pertes de crédit
Pour le premier trimestre de 2024, la Banque a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 120 M$ par rapport à 86 M$ au trimestre correspondant de 2023. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) [(1)] sont en hausse de 79 M$ par rapport au premier trimestre de 2023. Cette augmentation provient des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) et des Services aux entreprises, ce qui reflète une normalisation de la performance de crédit, ainsi que des filiales Credigy (excluant les prêts DAC) et ABA Bank. De plus, des récupérations de pertes de crédit sur les prêts dépréciés plus importantes avaient été enregistrées dans le secteur des Marchés financiers au cours du premier trimestre de 2023. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés sont en baisse de 28 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2023 principalement en raison de la mise à jour des scénarios reflétant des perspectives macroéconomiques plus favorables et d'une détérioration du risque de crédit plus importante au premier trimestre de 2023. Cette diminution a été atténuée par l'impact de la croissance des portefeuilles de prêts et de la recalibration de certains paramètres de risque. Par ailleurs, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC sont en baisse de 17 M$, en raison de réévaluations favorables de certains portefeuilles de la filiale Credigy au cours du premier trimestre de 2024, ainsi que de récupérations de pertes de crédit à la suite de remboursements de prêts DAC des Services aux entreprises.

Charge d'impôts
La charge d'impôts pour le premier trimestre de 2024 totalise 219 M$ comparativement à 210 M$ pour le trimestre correspondant de 2023. Le taux effectif d'imposition du premier trimestre de 2024 s'établit à 19 % inchangé par rapport au trimestre correspondant de 2023 malgré l'impact au premier trimestre de 2023 de certaines mesures fiscales adoptées, soit le dividende pour la relance au Canada et l'impôt supplémentaire de 1,5 % pour les banques et assureurs-vie. Ceci est expliqué principalement par la baisse des revenus exonérés d'impôts au premier trimestre de 2024 qui reflète le refus de la déduction pour les dividendes visés par le projet de loi C-59 à compter du 1er janvier 2024.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 43 à 46 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Résultats sectoriels

La Banque exerce ses activités dans quatre secteurs d'exploitation : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et Financement spécialisé aux États-Unis et International qui regroupe principalement les activités des filiales Credigy Ltd. (Credigy) et Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank). Les autres activités opérationnelles, certains éléments particuliers ainsi que les activités de trésorerie et de la filiale Technologie Flinks inc. (Flinks) sont regroupés à des fins de présentation dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2024	2023 [1]	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts	**870**	825	5
Revenus autres que d'intérêts	**284**	279	2
Revenu total	**1 154**	1 104	5
Frais autres que d'intérêts	**615**	593	4
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**539**	511	5
Dotations aux pertes de crédit	**71**	61	16
Résultat avant charge d'impôts	**468**	450	4
Charge d'impôts	**129**	124	4
Résultat net	**339**	326	4
Marge nette d'intérêts [2]	**2,36 %**	2,35 %	
Actif moyen portant intérêts [2]	**146 700**	139 215	5
Actif moyen [3]	**155 031**	146 131	6
Prêts et acceptations moyens [3]	**153 291**	145 347	5
Prêts dépréciés nets [2]	**323**	215	50
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts et acceptations [2]	**0,2 %**	0,1 %	
Dépôts moyens [3]	**88 949**	85 051	5
Ratio d'efficience [2]	**53,3 %**	53,7 %	

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 43 à 46 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

Le secteur des Particuliers et Entreprises affiche un résultat net de 339 M$ au premier trimestre de 2024 comparativement à 326 M$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 4 % qui s'explique par la croissance du revenu total atténuée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit. La hausse de 5 % du revenu net d'intérêts au premier trimestre de 2024 provient principalement de la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises. La marge nette d'intérêts atteint 2,36 % comparativement à 2,35 % au premier trimestre de 2023, l'accroissement de la marge sur les dépôts ayant été atténué par le rétrécissement de la marge sur les prêts. De plus, les revenus autres que d'intérêts sont en hausse de 5 M$ ou 2 % par rapport au trimestre correspondant de 2023.

Le revenu total des Services aux particuliers est en hausse de 37 M$ par rapport au premier trimestre de 2023. L'augmentation provient de la hausse du revenu net d'intérêts, attribuable à la croissance des prêts et des dépôts et à l'amélioration de la marge sur les dépôts, ainsi qu'à l'augmentation des revenus sur cartes de crédit, des revenus d'assurances et des revenus de commissions internes liées à la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine. Le revenu total des Services aux entreprises est en hausse de 13 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2023, principalement en raison d'une augmentation du revenu net d'intérêts, attribuable à la croissance des prêts et des dépôts, atténuée par un recul de la marge nette d'intérêts sur les prêts et les dépôts, ainsi que par une baisse des revenus tirés des instruments financiers dérivés et des activités de change.

Les frais autres que d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises de 615 M$ au premier trimestre de 2024 sont en hausse de 4 % par rapport au trimestre correspondant de 2023. La hausse s'explique par l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, attribuable à des hausses salariales, et à l'augmentation des investissements liés à l'évolution technologique du secteur. Le ratio d'efficience de 53,3 % pour le premier trimestre de 2023 s'améliore de 0,4 point de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2023. Le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 71 M$ comparativement à 61 M$ au premier trimestre de 2023. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) et des Services aux entreprises, ce qui reflète une normalisation de la performance de crédit. Par ailleurs, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés sont en baisse par rapport au trimestre correspondant de 2023. De plus, des récupérations de pertes de crédit sur les prêts DAC des Services aux entreprises ont été enregistrées au cours du premier trimestre de 2024 à la suite de remboursements de prêts.

Gestion de patrimoine

(en millions de dollars canadiens) — Trimestre terminé le 31 janvier

	2024	2023	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts	**198**	208	(5)
Revenus tirés des services tarifés	**375**	347	8
Revenus tirés des transactions et autres revenus	**87**	82	6
Revenu total	**660**	637	4
Frais autres que d'intérêts	**390**	364	7
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**270**	273	(1)
Dotations aux pertes de crédit	**–**	–	–
Résultat avant charge d'impôts	**270**	273	(1)
Charge d'impôts	**74**	75	(1)
Résultat net	**196**	198	(1)
Actif moyen [1]	**8 708**	8 523	2
Prêts et acceptations moyens [1]	**7 713**	7 548	2
Prêts dépréciés nets [2]	**5**	8	(38)
Dépôts moyens [1]	**41 216**	40 214	2
Actifs sous administration [2]	**712 488**	652 873	9
Actifs sous gestion [2]	**132 822**	119 774	11
Ratio d'efficience [2]	**59,1 %**	57,1 %	

(1) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période
(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 43 à 46 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 196 M$ au premier trimestre de 2024 comparativement à 198 M$ au trimestre correspondant de 2023, une diminution de 1 %. La croissance du revenu total du secteur a été plus que contrebalancée par la hausse des frais autres que d'intérêts. Le revenu total du secteur de 660 M$ est en hausse de 23 M$ ou 4 % comparativement à 637 M$ au premier trimestre de 2023. La baisse du revenu net d'intérêts de 5 % par rapport au trimestre correspondant de 2023 s'explique par des changements dans la composition des dépôts. La hausse de 8 % des revenus tirés des services tarifés est majoritairement attribuable à la croissance des marchés boursiers comparativement au trimestre correspondant de 2023 et à des entrées nettes positives dans les diverses solutions. Les revenus tirés des transactions et autres revenus sont en hausse de 6 % par rapport au trimestre correspondant de 2023.

Les frais autres que d'intérêts de 390 M$ au premier trimestre de 2024 sont en hausse de 7 % par rapport à 364 M$ au premier trimestre de 2023. L'augmentation est attribuable à la hausse de la rémunération et des avantages du personnel, notamment la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus, à l'augmentation des honoraires de gestion externe ainsi qu'à la hausse des dépenses technologiques. Le ratio d'efficience, qui s'élève à 59,1 % pour le premier trimestre de 2024, s'est détérioré, comparativement à 57,1 % pour le trimestre correspondant de 2023. Les dotations aux pertes de crédit sont négligeables pour les premiers trimestres de 2024 et 2023.

Marchés financiers
(en équivalent imposable) [1]
(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2024	2023	Variation %
Résultats d'exploitation			
Marchés mondiaux			
Titres de participation	**222**	192	16
Taux d'intérêt et crédit	**158**	151	5
Produits de base et devises	**71**	54	31
	451	397	14
Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement	**304**	292	4
Revenu total [1]	**755**	689	10
Frais autres que d'intérêts	**313**	287	9
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**442**	402	10
Dotations aux pertes de crédit	**17**	(9)	
Résultat avant charge d'impôts	**425**	411	3
Charge d'impôts [1]	**117**	113	4
Résultat net	**308**	298	3
Actif moyen [2]	**190 443**	173 262	10
Prêts et acceptations moyens [2] (grandes entreprises seulement)	**31 659**	27 066	17
Prêts dépréciés nets [3]	**20**	81	(75)
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts et acceptations [3]	**0,1 %**	0,3 %	
Dépôts moyens [2]	**63 335**	52 820	20
Ratio d'efficience [3]	**41,5 %**	41,7 %	

(1) Le *Revenu total* et la *Charge d'impôts* du secteur des Marchés financiers sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre, en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, le *Revenu total* a été majoré de 108 M$ (129 M$ en 2023) et un montant équivalent est constaté à la *Charge d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. À la lumière du projet de loi concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1er janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).
(2) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.
(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 43 à 46 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le secteur des Marchés financiers affiche un résultat net de 308 M$ au premier trimestre de 2024, comparativement à 298 M$ au trimestre correspondant de 2023, en hausse de 3 %. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts, de 442 M$ pour le premier trimestre de 2024, est en hausse de 10 % par rapport au premier trimestre de 2023. Le revenu total en équivalent imposable se chiffre à 755 M$, contre 689 M$ au premier trimestre de 2023, une hausse de 66 M$ ou 10 %. Les revenus des marchés mondiaux augmentent de 14 % en raison de la hausse de tous les types de revenus. Les revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement du premier trimestre de 2024 sont en hausse de 4 % par rapport au trimestre correspondant de 2023, compte tenu de l'augmentation des revenus des services bancaires, atténuée par la diminution des revenus liés aux activités de fusions et acquisitions.

Les frais autres que d'intérêts du premier trimestre de 2024 s'établissent à 313 M$, en hausse de 9 % par rapport au premier trimestre de 2023. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, notamment attribuable à la rémunération variable résultant de la croissance des revenus, ainsi que par l'augmentation des frais liés aux investissements technologiques et des autres frais liés à l'accroissement des activités du secteur. Le ratio d'efficience s'améliore de 0,2 point de pourcentage pour s'établir à 41,5 % pour le premier trimestre de 2024 comparativement à 41,7 % au trimestre correspondant de 2023. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 17 M$ comparativement à des récupérations de pertes de crédit de 9 M$ au trimestre correspondant de 2023. Cette hausse s'explique par des récupérations de pertes de crédit sur les prêts dépréciés plus élevées enregistrées au cours du premier trimestre de 2023, ainsi que par la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés de 10 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2023, en lien avec la croissance des portefeuilles de prêts.

Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

(en millions de dollars canadiens) — Trimestre terminé le 31 janvier

	2024	2023	Variation %
Revenu total			
Credigy	**125**	137	(9)
ABA Bank	**194**	180	8
International	**7**	2	
	326	319	2
Frais autres que d'intérêts			
Credigy	**35**	36	(3)
ABA Bank	**65**	61	7
International	**–**	1	
	100	98	2
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**226**	221	2
Dotations aux pertes de crédit			
Credigy	**25**	31	(19)
ABA Bank	**11**	4	
	36	35	3
Résultat avant charge d'impôts	**190**	186	2
Charge d'impôts			
Credigy	**14**	15	(7)
ABA Bank	**25**	24	4
International	**1**	–	
	40	39	3
Résultat net			
Credigy	**51**	55	(7)
ABA Bank	**93**	91	2
International	**6**	1	
	150	147	2
Actif moyen [1]	**26 025**	21 606	20
Prêts et créances moyens [1]	**20 787**	17 941	16
Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC)	**457**	414	10
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC [2]	**329**	172	91
Dépôts moyens [1]	**12 174**	9 813	24
Ratio d'efficience [2]	**30,7 %**	30,7 %	

(1) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.
(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 43 à 46 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le secteur FSEU&I affiche un résultat net de 150 M$ au premier trimestre de 2024, par rapport à 147 M$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 2 %. Le revenu total du secteur se chiffre à 326 M$ contre 319 M$ au premier trimestre de 2023, une hausse de 7 M$ ou 2 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des revenus de la filiale ABA Bank de 8 % ainsi que par un revenu de dividende annuel enregistré au premier trimestre de 2024 en lien avec un placement dans un groupe financier. Ces éléments ont été en partie contrebalancés par une baisse des revenus de la filiale Credigy de 9 %.

Credigy

Le résultat net de la filiale Credigy de 51 M$ pour le premier trimestre de 2024 est en baisse de 4 M$ ou 7 % par rapport au trimestre correspondant de 2023. Le revenu total se chiffre à 125 M$ pour le premier trimestre de 2024 comparativement à 137 M$ au premier trimestre de 2023, une baisse qui s'explique principalement par un revenu enregistré à la suite du prépaiement d'une facilité de crédit au premier trimestre de 2023. Cette diminution a été atténuée par la croissance des revenus autres que d'intérêts provenant principalement de la réévaluation de la juste valeur de certains portefeuilles. Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 35 M$ pour le premier trimestre de 2024, une baisse de 1 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2023. Les dotations aux pertes de crédit sont en baisse de 6 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2023. La diminution des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés s'explique par l'amélioration de certains paramètres de risques. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC sont en baisse en raison de réévaluations défavorables plus importantes de certains portefeuilles au cours du premier trimestre de 2023. Ces baisses ont été atténuées par une hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés.

ABA Bank

Le résultat net de la filiale ABA Bank de 93 M$ pour le premier trimestre de 2024 est en hausse de 2 M$ ou 2 % par rapport au trimestre correspondant de 2023. La hausse du revenu total de 8 % s'explique principalement par la croissance soutenue des actifs, atténuée par la hausse des frais d'intérêts sur les dépôts. Les frais autres que d'intérêts du premier trimestre de 2024 s'établissent à 65 M$, en hausse de 4 M$ ou 7 % par rapport au premier trimestre de 2023, principalement en raison de la hausse des frais d'occupation en lien avec la croissance des activités de la filiale et de l'ouverture de nouvelles succursales. Les dotations aux pertes de crédit, qui totalisent 11 M$ pour le premier trimestre de 2024, sont en hausse de 7 M$ par rapport au premier trimestre de 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés, compensée en partie par la diminution des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés.

Autres

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2024	2023
Résultats d'exploitation		
Revenu net d'intérêts [1]	**(100)**	(142)
Revenus autres que d'intérêts [1]	**(85)**	(45)
Revenu total	**(185)**	(187)
Frais autres que d'intérêts	**31**	48
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**(216)**	(235)
Dotations aux pertes de crédit	**(4)**	(1)
Résultat avant charge d'impôts	**(212)**	(234)
Charge (économie) d'impôts [1]	**(141)**	(141)
Perte nette	**(71)**	(93)
Participations ne donnant pas le contrôle	**–**	–
Résultat net (perte nette) attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**(71)**	(93)
Moins : Éléments particuliers après impôts [2]	**–**	(24)
Perte nette – ajustée [2]	**(71)**	(69)
Actif moyen [3]	**62 459**	75 424

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, un montant de 37 M$ (78 M$ en 2023) est déduit du *Revenu net d'intérêts*, un montant de 73 M$ (52 M$ en 2023) est déduit des *Revenus autres que d'intérêts* et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts.* Ces ajustements comprennent le renversement de l'équivalent imposable du secteur des Marchés financiers et de la rubrique *Autres*. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre, en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. À la lumière du projet de loi concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1er janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).
(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

La rubrique *Autres* des résultats sectoriels affiche une perte nette de 71 M$ au premier trimestre de 2024 comparativement à une perte nette de 93 M$ pour le trimestre correspondant de 2023. La variation de la perte nette s'explique principalement par la charge d'impôts de 24 M$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada enregistrée au cours du premier trimestre de 2023. La perte nette de 71 M$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024 se compare à une perte nette ajustée de 69 M$ pour le trimestre correspondant de 2023.

Bilan consolidé

Résumé du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	**Au 31 janvier 2024**	Au 31 octobre 2023 [1]	Variation %
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**37 399**	35 234	6
Valeurs mobilières	**130 065**	121 818	7
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	**12 926**	11 260	15
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	**230 157**	225 443	2
Autres	**23 380**	29 722	(21)
	433 927	423 477	2
Passif et capitaux propres			
Dépôts	**300 097**	288 173	4
Autres	**109 180**	110 972	(2)
Dette subordonnée	**749**	748	–
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**23 899**	23 582	1
Participations ne donnant pas le contrôle	**2**	2	–
	433 927	423 477	2

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

Actif

Au 31 janvier 2024, la Banque a un actif total de 433,9 G$, comparativement à 423,5 G$ au 31 octobre 2023, une augmentation de 10,4 G$ ou 2 %. La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, de 37,4 G$ au 31 janvier 2024, sont en hausse de 2,2 G$ principalement en raison de l'augmentation des dépôts auprès de la Banque du Canada, atténuée par la diminution des dépôts auprès d'institutions financières réglementées.

Les valeurs mobilières augmentent de 8,3 G$ par rapport au 31 octobre 2023, en raison de l'augmentation de 5,5 G$ ou 5 % des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net, hausse essentiellement attribuable aux titres de participation, atténuée par la diminution des titres émis ou garantis par le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays. L'augmentation s'explique également par la hausse de 2,8 G$ des valeurs mobilières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, hausse essentiellement attribuable aux titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada et aux titres émis ou garantis par le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ont augmenté de 1,6 G$ par rapport au 31 octobre 2023, principalement en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie.

Les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, de 230,2 G$ au 31 janvier 2024, augmentent de 4,8 G$ ou 2 % par rapport au 31 octobre 2023. Le détail des principaux portefeuilles de prêts et acceptations est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	**Au 31 janvier 2024**	Au 31 octobre 2023	Au 31 janvier 2023
Prêts et acceptations			
Hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires	**117 883**	116 444	111 634
Aux particuliers	**16 948**	16 761	15 537
Créances sur cartes de crédit	**2 541**	2 603	2 296
Aux entreprises et aux administrations publiques	**93 996**	90 819	81 919
	231 368	226 627	211 386
Provisions pour pertes de crédit	**(1 211)**	(1 184)	(1 007)
	230 157	225 443	210 379

Les prêts hypothécaires résidentiels (incluant les marges de crédit hypothécaires) augmentent de 1,5 G$ ou 1 % par rapport au 31 octobre 2023 compte tenu des activités des secteurs des Particuliers et Entreprises et des Marchés financiers, ainsi que de la filiale Credigy. Par rapport au 31 octobre 2023, les prêts aux particuliers affichent une faible hausse alors que les créances sur cartes de crédit sont en légère baisse. Les prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques sont en hausse de 3,2 G$ ou 3 % par rapport au 31 octobre 2023 principalement en raison de la croissance des activités des Services aux entreprises, du secteur des Marchés financiers et des filiales Credigy et ABA Bank.

Depuis un an, les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, ont augmenté de 19,8 G$ ou 9 %. Les prêts hypothécaires résidentiels (incluant les marges de crédit hypothécaires) sont en hausse de 6,3 G$ ou 6 % compte tenu de la demande soutenue du crédit hypothécaire dans le secteur des Particuliers et Entreprises et de la croissance des activités du secteur des Marchés financiers et des filiales ABA Bank et Credigy. Par rapport au 31 janvier 2023, les prêts aux particuliers sont en hausse de 1,4 G$ et les créances sur cartes de crédit sont en hausse de 0,2 G$. Les prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques sont en hausse de 12,1 G$ ou 15 % depuis un an, essentiellement en raison des activités du secteur des Marchés financiers, des Services aux entreprises et de la filiale ABA Bank.

Les prêts dépréciés comprennent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues ainsi que les prêts DAC. Au 31 janvier 2024, les prêts dépréciés bruts sont de 1 599 M$, alors qu'ils s'élevaient à 1 584 M$ au 31 octobre 2023. Les prêts dépréciés nets se chiffrent à 1 276 M$ au 31 janvier 2024 et sont stables comparativement au 31 octobre 2023. Par ailleurs, les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC ont augmenté de 71 M$ pour s'établir à 677 M$ au 31 janvier 2024, contre 606 M$ au 31 octobre 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts des Services aux particuliers et Services aux entreprises ainsi que des filiales Credigy (excluant les prêts DAC) et ABA Bank, contrebalancée en partie par la baisse des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts des secteurs de Gestion de patrimoine et des Marchés financiers. Les prêts DAC nets s'établissent à 599 M$ au 31 janvier 2024, alors qu'ils se chiffraient à 670 M$ au 31 octobre 2023, en baisse en raison d'échéances de certains portefeuilles et de remboursements de prêts.

Les autres actifs de 23,4 G$ au 31 janvier 2024 sont en baisse de 6,3 G$ depuis le 31 octobre 2023 principalement en raison de la diminution des instruments financiers dérivés.

Passif

La Banque a un passif total de 410,0 G$ au 31 janvier 2024 comparativement à 399,9 G$ au 31 octobre 2023.

Au 31 janvier 2024, les dépôts de la Banque s'établissent à 300,1 G$ comparativement à 288,2 G$ au 31 octobre 2023, une augmentation de 11,9 G$ ou 4 % par rapport au 31 octobre 2023. Les dépôts des particuliers de 91,1 G$ au 31 janvier 2024 sont en hausse de 3,2 G$ par rapport au 31 octobre 2023. Cette hausse provient de la croissance des activités du secteur des Marchés financiers, du secteur de Gestion de patrimoine, des Services aux particuliers et de la filiale ABA Bank.

Les dépôts des entreprises et administrations publiques de 204,4 G$ au 31 janvier 2024 augmentent de 7,1 G$ par rapport au 31 octobre 2023. La hausse provient des activités de financement du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie, dont 2,0 G$ au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques. Les dépôts des institutions de dépôts de 4,6 G$ au 31 janvier 2024 enregistrent une hausse de 1,6 G$ par rapport au 31 octobre 2023.

Les autres passifs de 109,2 G$ au 31 janvier 2024 sont en baisse de 1,8 G$ comparativement au 31 octobre 2023, essentiellement en raison de la diminution de 2,9 G$ des instruments financiers dérivés et de 1,0 G$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées. Ces baisses ont été contrebalancées par l'augmentation de 2,5 G$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert.

Capitaux propres
Au 31 janvier 2024, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque s'établissent à 23,9 G$, en hausse de 0,3 G$ par rapport au 31 octobre 2023. Cette augmentation s'explique par le résultat net, déduction faite des dividendes et par les émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions. Ces augmentations ont été en partie compensées par la diminution des autres éléments cumulés du résultat global, notamment les pertes de change, ainsi que par la variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Événement postérieur à la date du bilan consolidé

Émission de dette subordonnée
Le 5 février 2024, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 500 M$ portant intérêt à 5,279 % et échéant le 15 février 2034. L'intérêt sur ces billets sera payable semestriellement au taux de 5,279 % par année jusqu'au 15 février 2029 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) composé quotidiennement plus 1,80 % et sera payable trimestriellement. La Banque peut, à son gré et avec l'approbation préalable du BSIF, racheter ces billets à compter du 15 février 2029, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Transactions avec des parties liées

Les politiques et procédures de la Banque relatives aux transactions avec des parties liées n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 octobre 2023. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie. Une analyse complète de ces opérations, et plus précisément de leur nature, de leur utilisation et de leur importance, est présentée aux pages 51 et 52 du Rapport annuel 2023.

Pour plus de détails sur les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés, les garanties, les engagements et les entités structurées, se reporter aux notes 8, 26 et 27 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

Impôts sur le résultat

Avis de cotisation
En mars 2023, la Banque avait reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 90 M$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année d'imposition 2018.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 875 M$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années d'imposition 2012 à 2017.

Dans le cadre des nouvelles cotisations, l'ARC allègue que les dividendes ont été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

En octobre 2023, la Banque avait déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire fait l'objet d'un litige. Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2018, pour certaines activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 janvier 2024.

Mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada
Le 4 novembre 2022, le gouvernement du Canada avait déposé le projet de loi C-32 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à certaines entités des groupes de banques et d'assureurs-vie, présentées dans son budget du 7 avril 2022. Ces mesures fiscales incluaient un dividende pour la relance au Canada (DRC), sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %. Le 15 décembre 2022, le projet de loi C-32 avait reçu la sanction royale. Ces mesures fiscales étant adoptées au 31 janvier 2023, une charge d'impôts de 32 M$ au titre du DRC ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022, avaient été comptabilisées dans les états financiers consolidés au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023.

Propositions législatives
Le 30 novembre 2023, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-59 - *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à la Banque. Ces mesures incluent le refus de la déduction pour dividendes reçus après 2023 sur les actions qui constituent des biens évalués à la valeur du marché pour fins fiscales (à l'exception des dividendes reçus sur les « actions privilégiées imposables » tel que défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*), ainsi que l'application d'un impôt de 2 % de la valeur nette des capitaux propres rachetés à compter du 1er janvier 2024. Bien que ces mesures fiscales ne soient pas quasi-adoptées à la date de présentation de l'information financière, les états financiers consolidés reflètent le refus de la déduction pour les dividendes visés par le projet de loi C-59 à compter du 1er janvier 2024.

Au cours de l'exercice financier 2023, le gouvernement du Canada a proposé de mettre en œuvre les règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui seront applicables pour les exercices financiers ouverts à compter du 31 décembre 2023 (1er novembre 2024 pour la Banque). À ce jour, les règles du Pilier 2 n'ont pas encore été incluses dans un projet de loi au Canada, mais ont été incluses dans un projet de loi ou adoptées dans certaines juridictions où la Banque exerce ses activités. Les règles du Pilier 2 ne sont pas applicables pour le présent exercice financier et la Banque évalue actuellement son exposition à l'impôt sur le résultat découlant de ces règles.

Gestion du capital

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle. La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. Plus de détails sur le cadre de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2023 aux pages 53 à 61.

Accord de Bâle
La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 13,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 15,0 %. Pour de plus amples renseignements sur le calcul des ratios, se reporter aux pages 54 et 55 du Rapport annuel 2023. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le CBCB et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 3,5 % établies par le BSIF. La RSI, dont le niveau varie entre 0 % et 4,0 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais devra fournir un plan de mesures correctives au BSIF. La Banque doit également respecter les exigences du plancher des fonds propres afin que le total de l'actif pondéré en fonction des risques ne soit pas inférieur à 72,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon les approches standardisées de Bâle III. Le BSIF permet l'adoption progressive d'un coefficient de plancher sur une période de trois ans dont la valeur initiale était de 65,0 % au deuxième trimestre de 2023, puis qui augmente de 2,5 % par année pour atteindre 72,5 % à l'exercice 2026. Pour l'exercice 2024, le coefficient de plancher est établi à 67,5 %. Si l'exigence de fonds propres est inférieure à l'exigence liée au plancher des fonds propres après l'application du coefficient de plancher, la différence est ajoutée au total de l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %, qui comprend une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BISI. Pour de plus amples renseignements sur le calcul du ratio de levier, se reporter à la page 55 du Rapport annuel 2023.

Au premier trimestre de 2024, la Banque a mis en œuvre les réformes finalisées telles qu'adoptées par le BSIF relativement au cadre révisé de fonds propres au titre du risque de marché, conformément à l'examen fondamental du portefeuille de négociation (EFPN) du CBCB, ainsi qu'à la révision du cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA). Tant pour le risque de marché que pour le CVA, la Banque utilise la méthode des sensibilités standard pour calculer l'actif pondéré en fonction des risques. La mise en œuvre de ces cadres révisés, au 1er novembre 2023, a eu une incidence négative de 38 pbs sur le ratio des fonds propres CET1 de la Banque.

De plus, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Tous les instruments des fonds propres réglementaires de la Banque autres que les actions ordinaires sont assortis d'une clause FPUNV.

La ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF, qui s'applique à toutes les BISI dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable. La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice TLAC du BSIF. Le BSIF exige des BISI qu'elles maintiennent un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 25,0 % (incluant la RSI) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. Le ratio TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques et le ratio de levier TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale. Au 31 janvier 2024, la valeur des éléments de passif en circulation faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne s'élève à 19,7 G$ (17,7 G$ au 31 octobre 2023).

Exigences – Ratios des fonds propres [1], de levier [1] et TLAC [2] réglementaires

	Exigences au 31 janvier 2024							
	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Minimum établi par le CBCB	Surcharge relative aux BISI	Minimum établi par le BSIF [3]	Réserve pour stabilité intérieure [4]	Minimum établi par le BSIF [3], y compris la réserve pour stabilité intérieure	Ratios au 31 janvier 2024
Ratios des fonds propres								
CET1	4,5 %	2,5 %	7,0 %	1,0 %	8,0 %	3,5 %	11,5 %	13,1 %
catégorie 1	6,0 %	2,5 %	8,5 %	1,0 %	9,5 %	3,5 %	13,0 %	15,5 %
total	8,0 %	2,5 %	10,5 %	1,0 %	11,5 %	3,5 %	15,0 %	16,2 %
Ratio de levier	3,0 %	s.o.	3,0 %	0,5 %	3,5 %	s.o.	3,5 %	4,3 %
Ratio TLAC	21,5 %	s.o.	21,5 %	s.o.	21,5 %	3,5 %	25,0 %	28,1 %
Ratio de levier TLAC	6,75 %	s.o.	6,75 %	0,5 %	7,25 %	s.o.	7,25 %	7,8 %

s.o. Sans objet
(1) Les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.
(2) Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.
(3) Les ratios des fonds propres et le ratio TLAC incluent la réserve de conservation des fonds propres et la surcharge relative aux BISI. Le minimum du ratio de levier et du ratio de levier TLAC comprend une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % (surcharge relative aux BISI).
(4) Le 8 décembre 2023, le BSIF a confirmé que la réserve pour stabilité intérieure était maintenue à 3,5 %.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales relatives aux capitaux propres établies par le BSIF, y compris la RSI. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » publié trimestriellement et disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible sur le site Internet de la Banque.

Faits nouveaux en matière de réglementation
La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. La Banque a mis en œuvre les cadres révisés de risque de marché et de risque lié au CVA au cours du premier trimestre de 2024. Depuis le 1er novembre 2023, aucun autre fait nouveau en matière de réglementation n'est à considérer.

Activités de gestion
Le 12 décembre 2023, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 11 décembre 2024. La Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024.

Le 5 février 2024, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 500 M$ portant intérêt à 5,279 % et échéant le 15 février 2034. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux FPUNV, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III et seront pris en compte à compter du deuxième trimestre de 2024.

Dividendes
Le 27 février 2024, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 1,06 $ par action ordinaire, payable le 1er mai 2024 aux actionnaires inscrits le 25 mars 2024.

Actions, autres instruments de capitaux propres et options d'achat d'actions

	Au 31 janvier 2024	
	Nombre d'actions ou de BCRL [1]	M$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 30	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300
	66 000 000	1 650
Autres instruments de capitaux propres		
BCRL – Série 1	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500
	1 500 000	1 500
	67 500 000	3 150
Actions ordinaires	339 166 350	3 347
Options d'achat d'actions	11 892 260	

(1) Billets de capital à recours limité (BCRL).

Au 23 février 2024, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 339 170 523 et le nombre d'options en cours est de 11 838 014. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires lorsque le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les clauses FPUNV devait se produire, toutes les actions privilégiées et les BCRL de la Banque ainsi que les billets à moyen terme échéant le 16 août 2032, qui sont des instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 $; ii) le cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix-plancher de 5,00 $ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV se convertiraient en un maximum de 870 millions d'actions ordinaires de la Banque, d'où un effet dilutif de 71,9 % selon le nombre d'actions ordinaires de la Banque en circulation au 31 janvier 2024.

Variation des fonds propres réglementaires [1]

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier 2024
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	
Solde au début	16 920
Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)	45
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	2
Rachat d'actions ordinaires	–
Autres surplus d'apport	1
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(402)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	922
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	220
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17	(94)
Autres	(128)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Écarts de conversion	(174)
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	48
Autres	–
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	26
Autres, y compris les ajustements réglementaires	
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	(31)
Variation du montant excédant le seuil de 15 %	
Actifs d'impôt différé	–
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	–
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôts)	(3)
Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF	(2)
Variation des autres ajustements réglementaires	–
Solde à la fin	17 350
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	
Solde au début	3 148
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	–
Rachats de fonds propres	–
Autres, y compris des ajustements réglementaires	–
Solde à la fin	3 148
Total des fonds propres de catégorie 1	20 498
Fonds propres de catégorie 2	
Solde au début	988
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	–
Rachat de fonds propres	–
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	–
Variation de certaines provisions pour pertes de crédit	(59)
Autres, y compris des ajustements réglementaires	(4)
Solde à la fin	925
Total des fonds propres réglementaires	21 423

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques a augmenté de 6,8 G$ pour s'établir à 132,4 G$ au 31 janvier 2024, comparativement à 125,6 G$ au 31 octobre 2023. Cette augmentation découle de la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques, de la détérioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts et des changements de méthode découlant principalement de la mise en œuvre des cadres révisés de risque de marché et de risque lié au CVA, atténuée par la variation de change. La variation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque par type de risque est présentée dans le tableau suivant.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs [1]

(en millions de dollars canadiens)			Trimestre terminé le	
			31 janvier 2024	31 octobre 2023
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	**Risque de crédit de contrepartie**	**Total**	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	**99 808**	**7 337**	**107 145**	102 087
Taille du portefeuille	**4 246**	**774**	**5 020**	2 288
Qualité du portefeuille	**438**	**(3)**	**435**	1 045
Mises à jour des modèles	**(31)**	**–**	**(31)**	(107)
Méthode et politique	**(825)**	**(1 804)**	**(2 629)**	–
Acquisitions et cessions	**–**	**–**	**–**	–
Variation de change	**(997)**	**(105)**	**(1 102)**	1 832
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	**102 639**	**6 199**	**108 838**	107 145
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début			**5 662**	5 985
Variation des niveaux de risque [2]			**(352)**	(323)
Mises à jour des modèles			**–**	–
Méthode et politique			**4 838**	–
Acquisitions et cessions			**–**	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin			**10 148**	5 662
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début			**12 785**	12 490
Variation des niveaux de risque			**599**	295
Méthode et politique			**–**	–
Acquisitions et cessions			**–**	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin			**13 384**	12 785
Actif pondéré en fonction des risques à la fin			**132 370**	125 592

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les disfonctionnements liés aux modèles.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation. Au cours du premier trimestre de 2024, la Banque a raffiné le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques pour le risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés et à certains prêts autres que particuliers. La Banque a également mis en œuvre les cadres révisés de risque de marché et de risque lié au CVA du BSIF.

Ratios des fonds propres réglementaires, de levier et TLAC

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 13,1 %, à 15,5 % et à 16,2 % au 31 janvier 2024, comparativement à des ratios de 13,5 %, de 16,0 % et de 16,8 %, respectivement, au 31 octobre 2023. Tous les ratios des fonds propres ont diminué par rapport au 31 octobre 2023, essentiellement en raison de la croissance de l'actif pondéré en fonction des risques et de l'impact lié à la mise en œuvre des cadres révisés du BSIF pour le risque de marché et pour le risque lié au CVA. Ces facteurs ont été atténués en partie par le résultat net, déduction faite des dividendes, et les émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions.

Le ratio de levier en date du 31 janvier 2024 s'établit à 4,3 %, comparativement à 4,4 % au 31 octobre 2023. La diminution du ratio de levier est essentiellement attribuable à l'augmentation de l'exposition totale, atténuée en partie par la croissance des fonds propres de catégorie 1.

Au 31 janvier 2024, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC s'établissent, respectivement, à 28,1 % et à 7,8 %, comparativement à 29,2 % et à 8,0 %, respectivement, au 31 octobre 2023. La diminution du ratio TLAC est expliquée par les mêmes facteurs décrits pour les ratios des fonds propres, atténuée partiellement par les émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC au cours de la période. La diminution du ratio de levier TLAC est attribuable aux mêmes facteurs que ceux décrits pour le ratio de levier, compensés en partie par les émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

Capital réglementaire [1], ratio de levier [1] et TLAC [2]

(en millions de dollars canadiens)	**Au 31 janvier 2024**	Au 31 octobre 2023
Fonds propres		
CET1	**17 350**	16 920
catégorie 1	**20 498**	20 068
total	**21 423**	21 056
Actif pondéré en fonction des risques	**132 370**	125 592
Exposition totale	**478 484**	456 478
Ratios des fonds propres		
CET1	**13,1 %**	13,5 %
catégorie 1	**15,5 %**	16,0 %
total	**16,2 %**	16,8 %
Ratio de levier	**4,3 %**	4,4 %
TLAC disponible	**37 162**	36 732
Ratio TLAC	**28,1 %**	29,2 %
Ratio de levier TLAC	**7,8 %**	8,0 %

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.
(2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le CBCB a développé une méthodologie d'évaluation et d'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes ainsi que des indicateurs utilisés par le CBCB et le Conseil de stabilité financière pour évaluer les banques d'importance systémique mondiale (BISM). Des exigences de communication publique annuelles s'appliquent aux grandes banques actives à l'échelle mondiale.

La dernière version du préavis du BSIF intitulé *Banques d'importance systémique mondiale – Obligations redditionnelles* à l'égard de la mise en œuvre des exigences de communication publique pour les BISM au Canada est entrée en vigueur en 2022. Les banques canadiennes, y compris la Banque, qui n'ont pas été désignées BISM et qui ont une exposition totale (tel que calculée par le ratio de levier selon Bâle III) supérieure à l'équivalent de 200 milliards d'euros à la fin de l'exercice sont tenues de publier annuellement les indicateurs. Les indicateurs sont calculés et présentés selon des lignes directrices précises publiées par le CBCB, qui sont mises à jour chaque année. Ainsi, les valeurs obtenues ne sont peut-être pas comparables aux autres mesures présentées dans ce rapport. Le tableau suivant présente les indicateurs utilisés dans la méthode d'évaluation du CBCB permettant d'évaluer les BISM.

Indicateurs – Banques d'importance systémique mondiale (BISM) [1]

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 octobre
Catégories	**Indicateurs**	2023	2022
Activité transfrontière [2]	Créances transfrontières	117 016	97 929
	Passifs transfrontières	90 476	75 961
Taille [3]	Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III [4]	459 090	429 692
Interdépendance [5]	Actifs dans le système financier [4]	73 022	66 590
	Passifs dans le système financier [4]	38 238	42 806
	Titres en circulation [4]	109 831	105 572
Substituabilité/infrastructure financière [6]	Activité de paiement [7]	16 801 902	17 366 801
	Actifs sous garde	652 463	615 973
	Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers	31 821	26 017
	Volume des transactions [8]		
	Titres à revenu fixe [8]	845 554	829 877
	Titres de participation et autres titres [8]	1 124 984	1 335 166
Complexité [9]	Valeur nominale des instruments financiers dérivés de gré à gré [4]	1 847 636	1 816 770
	Titres détenus à des fins de négociation et titres de placement	63 407	49 493
	Actifs financiers de niveau 3 [4]	1 226	1 128

(1) Les indicateurs d'importance systémique mondiale des banques reposent sur la méthodologie prescrite dans les lignes directrices publiées par le CBCB en juillet 2018 et ils sont calculés selon les instructions précises qui sont mises à jour chaque année par le CBCB.
(2) Représente le niveau d'interaction de la Banque hors du Canada.
(3) Représente le total des expositions au bilan et hors bilan de la Banque selon les règles de ratio de levier du BSIF en vertu de l'accord de Bâle III, avant ajustements réglementaires.
(4) Incluant les activités d'assurances.
(5) Représente les transactions avec d'autres institutions financières.
(6) Représente la mesure dans laquelle les services de la Banque pourraient être remplacés par ceux d'autres institutions.
(7) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2023 et 2022.
(8) Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs : titres à revenu fixe ainsi que titres de participation et autres titres.
(9) Tient compte du degré de complexité et du volume des activités de négociation de la Banque visant les instruments financiers dérivés, les titres détenus à des fins de négociation, les titres de placement et les actifs financiers de niveau 3.

Gestion des risques

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière et la Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. Elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'affaires. La Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. Elle assume certains risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes. Certains risques sont présentés ci-après. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2023, aux pages 62 à 106. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 6 des présents états financiers consolidés relativement aux prêts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Entre le 2 mars 2022 et le 12 juillet 2023, la Banque du Canada a relevé son taux directeur à dix reprises, ce dernier passant de 0,25 % à 5 %. Dans ses annonces du 6 décembre 2023 et du 24 janvier 2024, elle a décidé de marquer une pause et de maintenir son taux directeur inchangé. Cette hausse rapide des taux, qui a pour but principal de contrer l'inflation au Canada, exerce une pression sur la capacité des emprunteurs à effectuer leurs versements, notamment celle des titulaires d'hypothèques à taux variable ou dont le terme arrive à échéance.

Faits nouveaux en matière de réglementation
La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2023, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2023, à la page 77. En outre, depuis le 1er novembre 2023, le fait nouveau en matière de réglementation ci-dessous est également à considérer.

Le 5 février 2024, la *Loi sur l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens* qui devait être en vigueur jusqu'au 1er janvier 2025, a été prolongée jusqu'au 1er janvier 2027.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle [1]

(en millions de dollars canadiens) **Au 31 janvier 2024**

	Montants utilisés [2]	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension [3]	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan [4]	Total	Approche standardisée [5]	Approche NI
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	76 847	9 145	–	–	–	85 992	12 %	88 %
Crédits rotatifs admissibles	3 106	12 290	–	–	–	15 396	– %	100 %
Particuliers – autres	16 490	2 742	–	–	32	19 264	14 %	86 %
	96 443	24 177	–	–	32	120 652		
Autres que particuliers								
Entreprises	93 299	29 754	42 021	313	8 034	173 421	18 %	82 %
États souverains	66 682	5 989	70 700	–	288	143 659	2 %	98 %
Institutions financières	6 849	1 000	103 224	1 752	1 404	114 229	22 %	78 %
	166 830	36 743	215 945	2 065	9 726	431 309		
Portefeuille de négociation	–	–	–	14 618	–	14 618	2 %	98 %
Titrisation	4 628	–	–	–	5 321	9 949	92 %	8 %
Total – Risque de crédit brut	267 901	60 920	215 945	16 683	15 079	576 528	14 %	86 %
Approche standardisée [5]	36 059	1 274	36 502	1 731	5 564	81 130		
Approche NI	231 842	59 646	179 443	14 952	9 515	495 398		
Total – Risque de crédit brut	267 901	60 920	215 945	16 683	15 079	576 528	14 %	86 %

(en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre 2023

	Montants utilisés [2]	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension [3]	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan [4]	Total	Approche standardisée [5]	Approche NI
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	77 073	9 094	–	–	–	86 167	12 %	88 %
Crédits rotatifs admissibles	3 183	12 052	–	–	–	15 235	– %	100 %
Particuliers – autres	16 078	2 692	–	–	33	18 803	13 %	87 %
	96 334	23 838	–	–	33	120 205		
Autres que particuliers								
Entreprises	91 994	27 846	38 549	385	6 915	165 689	18 %	82 %
États souverains	61 438	5 921	61 580	–	267	129 206	3 %	97 %
Institutions financières	6 719	1 002	98 222	3 013	1 506	110 462	23 %	77 %
	160 151	34 769	198 351	3 398	8 688	405 357		
Portefeuille de négociation	–	–	–	13 778	–	13 778	2 %	98 %
Titrisation	4 351	–	–	–	5 318	9 669	92 %	8 %
Total – Risque de crédit brut	260 836	58 607	198 351	17 176	14 039	549 009	15 %	85 %
Approche standardisée [5]	35 461	1 260	34 717	3 211	5 568	80 217		
Approche NI	225 375	57 347	163 634	13 965	8 471	468 792		
Total – Risque de crédit brut	260 836	58 607	198 351	17 176	14 039	549 009	15 %	85 %

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Excluent les titres de participation et certains autres actifs tels les participations dans des filiales déconsolidées et coentreprises, les immeubles et actifs assortis du droit d'utilisation, les goodwills, les actifs d'impôt différé et les immobilisations incorporelles.
(3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.
(4) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.
(5) Incluent les expositions aux contreparties centrales éligibles (CCE).

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans les documents intitulés « Informations financières complémentaires – Premier trimestre 2024 » et « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Premier trimestre 2024 » disponibles sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Depuis quelques années, la Banque fait face à un contexte volatil. Le contexte géopolitique (notamment la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre le Hamas et Israël), l'inflation, les changements climatiques et la hausse des taux d'intérêt continuent à créer des incertitudes.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la valeur à risque (VaR) et les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 janvier 2024
		Mesures du risque de marché			
	Solde au bilan	Négociation [1]	Autres que de négociation [2]	Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	37 399	1 484	22 963	12 952	Taux d'intérêt [3]
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	105 454	102 082	3 372	–	Taux d'intérêt [3] et actions
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12 309	–	12 309	–	Taux d'intérêt [3] et actions [4]
Au coût amorti	12 302	–	12 302	–	Taux d'intérêt [3]
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	12 926	–	12 926	–	Taux d'intérêt [3] [5]
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	230 157	13 837	216 320	–	Taux d'intérêt [3]
Instruments financiers dérivés	10 627	10 444	183	–	Taux d'intérêt et taux de change
Actif au titre des prestations définies	394	–	394	–	Autres
Autres	12 359	514	–	11 845	
	433 927	128 361	280 769	24 797	
Passifs					
Dépôts	300 097	21 455	278 642	–	Taux d'intérêt [3]
Acceptations	5 633	–	5 633	–	Taux d'intérêt [3]
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	16 140	16 140	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	37 313	–	37 313	–	Taux d'intérêt [3] [5]
Instruments financiers dérivés	17 030	16 466	564	–	Taux d'intérêt et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	25 682	9 321	16 361	–	Taux d'intérêt [3]
Passif au titre des prestations définies	101	–	101	–	Autres
Autres	7 281	–	49	7 232	Taux d'intérêt [3]
Dette subordonnée	749	–	749	–	Taux d'intérêt [3]
	410 026	63 382	339 412	7 232	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté aux pages suivantes et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.
(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
(3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.
(4) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.
(5) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR lorsqu'elle est afférente à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre 2023 [1]

		Mesures du risque de marché			
	Solde au bilan	Négociation [2]	Autres que de négociation [3]	Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	35 234	685	24 950	9 599	Taux d'intérêt [4]
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	99 994	98 559	1 435	–	Taux d'intérêt [4] et actions [5]
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9 242	–	9 242	–	Taux d'intérêt [4] et actions [6]
Au coût amorti	12 582	–	12 582	–	Taux d'intérêt [4]
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	11 260	–	11 260	–	Taux d'intérêt [4] [7]
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	225 443	12 739	212 704	–	Taux d'intérêt [4]
Instruments financiers dérivés	17 516	16 349	1 167	–	Taux d'intérêt [8] et taux de change [8]
Actif au titre des prestations définies	356	–	356	–	Autres [9]
Autres	11 850	544	–	11 306	
	423 477	128 876	273 696	20 905	
Passifs					
Dépôts	288 173	18 126	270 047	–	Taux d'intérêt [4]
Acceptations	6 627	–	6 627	–	Taux d'intérêt [4]
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 660	13 660	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	38 347	–	38 347	–	Taux d'intérêt [4] [7]
Instruments financiers dérivés	19 888	19 145	743	–	Taux d'intérêt [8] et taux de change [8]
Passifs relatifs à des créances cédées	25 034	9 507	15 527	–	Taux d'intérêt [4]
Passif au titre des prestations définies	94	–	94	–	Autres [9]
Autres	7 322	–	49	7 273	Taux d'intérêt [4]
Dette subordonnée	748	–	748	–	Taux d'intérêt [4]
	399 893	60 438	332 182	7 273	

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
(2) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque était la VaR ainsi que la SVaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté à la page suivante et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.
(3) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
(4) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.
(5) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.
(6) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.
(7) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour était inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles étaient afférentes à des activités de négociation.
(8) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.
(9) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

Activités de négociation

Le tableau présenté ci-dessous illustre la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification.

VaR des portefeuilles de négociation [1] [2]

(en millions de dollars canadiens) — Trimestre terminé le

			31 janvier 2024		31 octobre 2023		31 janvier 2023	
	Bas	**Haut**	**Moyenne**	**À la fin**	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	**(6,5)**	**(9,9)**	**(8,0)**	**(8,5)**	(8,8)	(8,7)	(6,7)	(6,3)
Taux de change	**(0,8)**	**(5,3)**	**(2,5)**	**(1,0)**	(3,5)	(5,0)	(2,3)	(2,0)
Actions	**(4,8)**	**(8,6)**	**(6,2)**	**(6,1)**	(7,6)	(6,5)	(7,1)	(5,8)
Contrats sur produits de base	**(1,3)**	**(2,4)**	**(1,8)**	**(1,7)**	(1,4)	(1,6)	(1,0)	(0,9)
Effet de diversification [3]	**n.s.**	**n.s.**	**8,3**	**7,2**	10,8	10,4	8,5	7,4
VaR totale de négociation	**(8,4)**	**(12,2)**	**(10,2)**	**(10,1)**	(10,5)	(11,4)	(8,6)	(7,6)

n.s. Le calcul de l'effet de diversification sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.
(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 43 à 46 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(2) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.
(3) La VaR totale de négociation est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de diversification.

La VaR totale de négociation moyenne est demeurée relativement stable entre le quatrième trimestre de 2023 et le premier trimestre de 2024.

Revenus de négociation et de souscription quotidiens

Le graphique suivant illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 95 % des jours du trimestre terminé le 31 janvier 2024. De plus, deux jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M$. Aucune de ces pertes n'excédait la VaR.

Trimestre terminé le 31 janvier 2024
(en millions de dollars canadiens)

Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)
Le tableau suivant illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation immédiate et soutenue de 100 points de base ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2024			Au 31 octobre 2023		
	Dollar canadien	**Autres devises**	**Total**	Dollar canadien	Autres devises	Total
Effet sur les capitaux propres						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	**(335)**	**27**	**(308)**	(297)	2	(295)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	**336**	**(29)**	**307**	272	7	279
Effet sur le revenu net d'intérêts						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	**78**	**(6)**	**72**	73	1	74
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	**(102)**	**1**	**(101)**	(103)	1	(102)

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque.

Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre les dépôts, la titrisation, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Faits nouveaux en matière de réglementation
La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2023, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2023, à la page 91. En outre, depuis le 1er novembre 2023, le fait nouveau en matière de réglementation ci-dessous est également à considérer.

Le 31 octobre 2023, le BSIF a annoncé sa décision au sujet du réexamen de la ligne directrice *Normes de liquidité* (NL) pour les sources de financement institutionnel assorties de caractéristiques semblables à celles du financement de détail, et plus particulièrement les fonds négociés en bourse de comptes d'épargne à intérêt élevé (FNB CEIE). Le BSIF a décidé de traiter ces sources comme étant du financement institutionnel non garanti fourni par d'autres entités juridiques. Malgré l'existence de caractéristiques semblables à celles du financement de détail ainsi que des ententes à terme avec les dépositaires, le fait que ces produits soient détenus directement par des gestionnaires de fonds a mené le BSIF à conclure qu'un taux de retrait de 100 % pour ces produits était approprié. Par conséquent, les institutions de dépôts exposées à de telles sources de financement doivent détenir suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir tous les soldes de FNB CEIE qui peuvent être retirés en moins de 30 jours. Depuis le 31 janvier 2024, toutes les institutions de dépôts ont modifié l'évaluation des liquidités et l'information financière s'y rattachant pour qu'elles soient conformes au traitement du taux de retrait de la ligne directrice NL. En outre, les changements concernant la communication d'informations sur le LCR ont été calculés rétrospectivement au début du trimestre pour tenir compte des fluctuations quotidiennes du ratio (soit le 1er novembre 2023 pour la Banque).

Gestion des liquidités
Actifs liquides
Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides [1]

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
	Actifs liquides appartenant à la Banque [2]	Actifs liquides reçus [3]	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés [4]	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	37 399	–	37 399	9 540	27 859	25 944
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	35 137	41 301	76 438	44 122	32 316	29 062
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	13 026	6 700	19 726	13 143	6 583	6 403
Autres titres de créance	8 620	4 148	12 768	3 115	9 653	10 095
Titres de participation	73 282	47 198	120 480	91 092	29 388	27 253
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	13 190	–	13 190	6 966	6 224	6 140
Au 31 janvier 2024	180 654	99 347	280 001	167 978	112 023	
Au 31 octobre 2023	169 888	87 919	257 807	152 910		104 897

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	62 453	55 626
Filiales canadiennes	9 427	10 013
Filiales et succursales étrangères	40 143	39 258
	112 023	104 897

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	54 284	51 882
Dollar américain	43 071	35 243
Autres devises	14 668	17 772
	112 023	104 897

Portefeuille d'actifs liquides [1] – Moyenne [5]

(en millions de dollars canadiens)					Trimestre terminé le	
					31 janvier 2024	31 octobre 2023
	Actifs liquides appartenant à la Banque [2]	Actifs liquides reçus [3]	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés [4]	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	36 130	–	36 130	9 421	26 709	27 651
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	36 401	46 383	82 784	48 520	34 264	23 902
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	13 978	6 775	20 753	14 801	5 952	8 214
Autres titres de créance	9 380	4 170	13 550	3 225	10 325	10 350
Titres de participation	78 254	48 226	126 480	92 580	33 900	32 820
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	12 648	–	12 648	6 837	5 811	5 342
	186 791	105 554	292 345	175 384	116 961	108 279

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.
(3) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.
(4) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.
(5) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des trois mois du trimestre, divisée par trois.

Sommaire des actifs grevés et non grevés [1]

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 janvier 2024
		Actifs grevés [2]		Actifs non grevés	Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres [3]	Disponibles pour garantie	Autres [4]		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	447	9 093	27 859	–	37 399	2,2
Valeurs mobilières	52 125	–	77 940	–	130 065	12,0
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	12 926	–	–	12 926	3,0
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	35 952	–	6 224	187 981	230 157	8,3
Instruments financiers dérivés	–	–	–	10 627	10 627	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	35	35	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 787	1 787	–
Goodwill	–	–	–	1 516	1 516	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 237	1 237	–
Autres actifs	–	–	–	8 178	8 178	–
	88 524	22 019	112 023	211 361	433 927	25,5

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2023 [5]
		Actifs grevés [2]		Actifs non grevés	Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres [3]	Disponibles pour garantie	Autres [4]		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	449	8 841	25 944	–	35 234	2,2
Valeurs mobilières	49 005	–	72 813	–	121 818	11,6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	11 260	–	–	11 260	2,6
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	36 705	–	6 140	182 598	225 443	8,7
Instruments financiers dérivés	–	–	–	17 516	17 516	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	49	49	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 592	1 592	–
Goodwill	–	–	–	1 521	1 521	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 256	1 256	–
Autres actifs	–	–	–	7 788	7 788	–
	86 159	20 101	104 897	212 320	423 477	25,1

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre du programme d'obligations sécurisées.
(3) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et qui, par conséquent, ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement, ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.
(4) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).
(5) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) a été mis en place principalement pour s'assurer que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le LCR se calcule en divisant le montant total des actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) par le montant total des sorties nettes de trésorerie. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Le tableau de la page suivante présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024 est de 145 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à court terme de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme [1] [2]

(en millions de dollars canadiens)			Trimestre terminé le
		31 janvier 2024	31 octobre 2023
	Valeur non pondérée [3] **totale (moyenne)**	**Valeur pondérée** [4] **totale (moyenne)**	Valeur pondérée [4] totale (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
Total des HQLA	**s.o.**	**78 283**	74 177
Sorties de trésorerie			
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	**61 779**	**5 601**	10 934
Dépôts stables	**27 369**	**821**	831
Dépôts moins stables	**34 410**	**4 780**	10 103
Financement institutionnel non garanti, dont :	**112 580**	**67 007**	51 528
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	**30 989**	**7 531**	7 417
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	**71 159**	**48 893**	34 752
Dettes non garanties	**10 432**	**10 583**	9 359
Financement institutionnel garanti	**s.o.**	**19 105**	24 716
Exigences supplémentaires dont :	**67 442**	**17 109**	16 774
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	**22 280**	**9 182**	8 912
Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	**1 965**	**1 935**	1 949
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	**43 197**	**5 992**	5 913
Autres engagements de crédit contractuels	**1 945**	**842**	760
Autres engagements de crédit conditionnels	**140 579**	**1 995**	1 968
Total des sorties de trésorerie	**s.o.**	**111 659**	106 680
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (par ex. prise en pension)	**121 709**	**26 991**	27 660
Entrées liées aux expositions pleinement productives	**10 985**	**7 322**	6 669
Autres entrées de trésorerie	**21 915**	**21 777**	23 574
Total des entrées de trésorerie	**154 609**	**56 090**	57 903

		Valeur ajustée totale [5]	Valeur ajustée totale [5]
Total des HQLA		**78 283**	74 177
Total des sorties nettes de trésorerie		**55 569**	48 777
Ratio de liquidité à court terme (%) [6]		**145 %**	155 %

s.o. Sans objet
(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.
(3) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).
(4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.
(5) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.
(6) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Au 31 janvier 2024, les actifs liquides de niveau 1 représentent 85 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 janvier 2024 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le CBCB a élaboré le ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) afin de promouvoir la résilience du secteur bancaire. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Une structure de financement viable vise à réduire la probabilité que des difficultés qui perturberaient les sources de financement régulières d'une banque érodent sa position de liquidité au point d'accroître le risque d'une défaillance et, potentiellement, engendrent des tensions systémiques de plus grande envergure. Le NSFR se calcule en divisant le montant du financement stable disponible par le montant du financement stable exigé. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un NSFR minimal de 100 %.

Le tableau suivant présente les positions calibrées du NSFR calculées selon la stabilité des passifs et la liquidité des actifs conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le NSFR de la Banque au 31 janvier 2024 est de 117 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à long terme de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio structurel de liquidité à long terme [1] [2]

(en millions de dollars canadiens)	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
	Sans échéance	6 mois et moins	Plus de 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée [3]	Valeur pondérée [3]
Éléments de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres :	23 901	–	–	749	24 650	24 425
Fonds propres réglementaires	23 901	–	–	749	24 650	24 425
Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–	–
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	54 009	15 792	8 391	26 954	97 730	103 077
Dépôts stables	25 233	5 031	4 349	8 510	41 392	40 575
Dépôts moins stables	28 776	10 761	4 042	18 444	56 338	62 502
Financement institutionnel :	75 015	92 999	13 088	51 430	107 897	99 442
Dépôts opérationnels	31 346	–	–	–	15 673	15 721
Autres financements institutionnels	43 669	92 999	13 088	51 430	92 224	83 721
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants [4]	–	3 479	1 953	20 250	–	–
Autres passifs [5] :	19 994		11 601		639	674
Passifs d'instruments dérivés du NSFR [5]	s.o.		2 239		s.o.	s.o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	19 994	2 780	120	6 462	639	674
FSD total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	230 916	227 618
Éléments de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	6 647	9 004
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	–	–	–	–	–	–
Prêts et titres productifs :	63 067	79 150	25 691	101 828	161 551	159 117
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	77	1 252	1	–	67	18
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	7 114	45 272	2 143	1 028	8 036	6 408
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	31 363	24 762	15 544	38 872	81 573	79 695
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	228	2 091	784	1 640	2 652	1 556
Prêts hypothécaires résidentiels productifs, dont :	8 980	5 837	6 869	58 630	53 950	54 184
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	8 980	5 837	6 869	58 630	53 950	54 184
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	15 533	2 027	1 134	3 298	17 925	18 812
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants [4]	–	3 479	1 953	20 250	–	–
Autres actifs [5] :	6 465		32 585		24 114	20 922
Produits de base physiques, y compris l'or	447	s.o.	s.o.	s.o.	447	449
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale [5]	s.o.		12 555		10 672	7 732
Actifs d'instruments dérivés du NSFR [5]	s.o.		2 823		585	–
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée [5]	s.o.		10 267		513	733
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	6 018	4 663	536	1 741	11 897	12 008
Éléments hors bilan [5]	s.o.		116 502		4 389	4 259
FSE total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	196 701	193 302
Ratio de liquidité à long terme (%)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	117 %	118 %

s.o. Sans objet
(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.
(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations prescrites par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.
(4) Selon les spécifications du BSIF, le passif associé aux transactions provenant du programme des Obligations hypothécaires du Canada et les hypothèques grevées correspondantes reçoivent un poids de 0 % de FSD et de FSE, respectivement.
(5) Selon les spécifications du BSIF, il n'est pas nécessaire de différencier les échéances.

Le NSFR représente le montant du FSD par rapport à celui du FSE. Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs censés être fiables dans un horizon temporel pris en compte aux fins du NSFR, à savoir jusqu'à un an. Le montant du FSE d'une institution est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs qu'elle détient et de celles de ses positions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. La Banque s'attend à ce que les NSFR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance à long terme.

Les hypothèses à l'égard du NSFR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Financement

La Banque surveille et analyse de façon continue les tendances de marché et les possibilités d'accès à un financement moins coûteux et plus souple en tenant compte des risques et des occasions observés. La stratégie de dépôts demeure une priorité pour la Banque, et nous continuons de privilégier les dépôts plutôt que le financement sur le marché institutionnel.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel [1]

(en millions de dollars canadiens)								Au 31 janvier 2024
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts de banques [2]	373	–	–	–	373	–	984	1 357
Certificats de dépôt et papier commercial [3]	4 546	7 570	6 916	5 779	24 811	–	–	24 811
Billets de premier rang non garantis à moyen terme [4] [5]	1 747	1 186	1 559	4 284	8 776	5 077	8 029	21 882
Billets structurés de premier rang non garantis	–	–	–	33	33	124	2 997	3 154
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	–	830	2 276	1 974	5 080	4 314	16 288	25 682
Obligations sécurisées	–	–	–	343	343	1 442	7 976	9 761
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	–	49	49	–	–	49
Passifs subordonnés [6]	–	–	–	–	–	–	749	749
	6 666	9 586	10 751	12 462	39 465	10 957	37 023	87 445
Financement garanti	–	830	2 276	2 366	5 472	5 756	24 264	35 492
Financement non garanti	6 666	8 756	8 475	10 096	33 993	5 201	12 759	51 953
	6 666	9 586	10 751	12 462	39 465	10 957	37 023	87 445
Au 31 octobre 2023	3 337	6 616	15 200	6 868	32 021	12 347	34 370	78 738

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.
(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.
(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.
(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.
(5) Inclut les dettes qui font l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques.
(6) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 janvier 2024
	Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés [1]	30	78	81

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes sur marges initiales et marges de variation.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan au 31 janvier 2024, ainsi que les données comparatives au 31 octobre 2023. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des engagements d'achat de prêts et à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

(en millions de dollars canadiens)										Au 31 janvier 2024
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	27 756	626	362	230	370	–	–	–	8 055	37 399
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	431	459	522	1 442	569	4 190	12 698	12 557	72 586	105 454
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	130	152	218	418	165	734	6 063	3 733	696	12 309
Au coût amorti	8	422	416	1 274	922	3 053	4 876	1 331	–	12 302
	569	1 033	1 156	3 134	1 656	7 977	23 637	17 621	73 282	130 065
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	4 100	582	1 500	69	403	672	–	–	5 600	12 926
Prêts [1]										
Hypothécaires résidentiels	1 226	1 363	3 144	2 939	3 088	17 319	49 788	9 126	531	88 524
Aux particuliers	505	727	1 304	1 395	1 355	6 847	14 725	6 013	13 436	46 307
Créances sur cartes de crédit									2 541	2 541
Aux entreprises et aux administrations publiques	21 448	3 894	3 940	3 648	3 744	6 673	12 632	5 521	26 863	88 363
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 833	787	13	–	–	–	–	–	–	5 633
Provisions pour pertes de crédit									(1 211)	(1 211)
	28 012	6 771	8 401	7 982	8 187	30 839	77 145	20 660	42 160	230 157
Autres										
Instruments financiers dérivés	1 957	1 116	1 013	455	687	1 926	1 442	2 031	–	10 627
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									35	35
Immobilisations corporelles									1 787	1 787
Goodwill									1 516	1 516
Immobilisations incorporelles									1 237	1 237
Autres actifs [1]	3 209	154	1 301	268	237	733	265	567	1 444	8 178
	5 166	1 270	2 314	723	924	2 659	1 707	2 598	6 019	23 380
	65 603	10 282	13 733	12 138	11 540	42 147	102 489	40 879	135 116	433 927

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)										Au 31 janvier 2024
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts [1] [2]										
Particuliers	3 218	3 219	6 049	5 960	4 598	8 653	13 725	5 063	40 579	91 064
Entreprises et administrations publiques	35 251	16 078	12 982	5 602	7 853	7 964	16 898	6 433	95 363	204 424
Institutions de dépôts	874	822	118	18	16	2	14	31	2 714	4 609
	39 343	20 119	19 149	11 580	12 467	16 619	30 637	11 527	138 656	300 097
Autres										
Acceptations	4 833	787	13	–	–	–	–	–	–	5 633
Engagements afférents à des titres vendus à découvert [3]	18	513	262	208	55	947	2 734	4 229	7 174	16 140
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	21 427	3 195	1 008	–	–	3 737	–	–	7 946	37 313
Instruments financiers dérivés	2 461	1 409	1 122	511	1 227	1 889	4 776	3 635	–	17 030
Passifs relatifs à des créances cédées [4]	–	830	2 276	592	1 382	4 314	8 372	7 916	–	25 682
Titrisation – cartes de crédit [5]	–	–	–	–	49	–	–	–	–	49
Obligations locatives [5]	7	14	21	19	19	71	182	150	–	483
Autres passifs – autres éléments [1] [5]	1 508	238	119	58	24	31	74	71	4 727	6 850
	30 254	6 986	4 821	1 388	2 756	10 989	16 138	16 001	19 847	109 180
Dette subordonnée	–	–	–	–	–	–	–	749	–	749
Capitaux propres									23 901	23 901
	69 597	27 105	23 970	12 968	15 223	27 608	46 775	28 277	182 404	433 927
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	139	843	1 867	2 265	2 902	533	205	2	–	8 756
Créances sur cartes de crédit [6]									10 045	10 045
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit [7]	–	–	15	–	15	5 552	–	–	4 631	10 213
Engagements de crédit [8]	2 688	12 500	10 799	6 076	4 862	4 358	3 420	102	49 378	94 183
Engagements en vertu de :										
Contrats de location [9]	1	1	1	2	2	6	7	1	–	21
Autres contrats [10]	7	14	21	21	21	48	265	12	155	564

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.
(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.
(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.
(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G$.
(8) Ces montants incluent 48,2 G$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
(9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.
(10) Ces montants incluent 38 M$ d'engagements contractuels liés à la portion de l'immeuble du siège social en construction.

(en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre 2023 [1]

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	25 374	448	354	50	216	–	–	–	8 792	35 234
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	694	258	1 663	1 758	2 260	3 667	10 823	12 813	66 058	99 994
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3	30	154	224	426	538	4 548	2 660	659	9 242
Au coût amorti	4	158	508	338	1 399	4 110	4 713	1 352	–	12 582
	701	446	2 325	2 320	4 085	8 315	20 084	16 825	66 717	121 818
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	2 275	1 641	716	72	416	693	–	–	5 447	11 260
Prêts [2]										
Hypothécaires résidentiels	1 409	1 250	1 990	3 126	2 990	15 339	51 112	9 089	542	86 847
Aux particuliers	613	637	1 060	1 271	1 396	6 258	15 656	5 713	13 754	46 358
Créances sur cartes de crédit									2 603	2 603
Aux entreprises et aux administrations publiques	21 406	4 262	4 007	3 204	2 783	6 695	11 322	5 414	25 099	84 192
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 191	373	50	13	–	–	–	–	–	6 627
Provisions pour pertes de crédit									(1 184)	(1 184)
	29 619	6 522	7 107	7 614	7 169	28 292	78 090	20 216	40 814	225 443
Autres										
Instruments financiers dérivés	2 040	1 982	1 367	1 197	611	1 696	2 399	6 224	–	17 516
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									49	49
Immobilisations corporelles									1 592	1 592
Goodwill									1 521	1 521
Immobilisations incorporelles									1 256	1 256
Autres actifs [2]	2 639	774	166	1 206	547	598	252	659	947	7 788
	4 679	2 756	1 533	2 403	1 158	2 294	2 651	6 883	5 365	29 722
	62 648	11 813	12 035	12 459	13 044	39 594	100 825	43 924	127 135	423 477

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)										Au 31 octobre 2023 [1]
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts [2] [3]										
Particuliers	4 648	3 722	4 491	6 056	5 145	8 398	11 635	4 164	39 624	87 883
Entreprises et administrations publiques	32 642	10 044	17 495	4 271	3 498	9 127	15 768	5 058	99 425	197 328
Institutions de dépôts	646	408	32	109	18	8	15	33	1 693	2 962
	37 936	14 174	22 018	10 436	8 661	17 533	27 418	9 255	140 742	288 173
Autres										
Acceptations	6 191	373	50	13	–	–	–	–	–	6 627
Engagements afférents à des titres vendus à découvert [4]	35	155	129	73	76	347	2 332	4 123	6 390	13 660
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	23 041	2 719	1 040	3 467	–	274	–	–	7 806	38 347
Instruments financiers dérivés	1 912	2 697	1 186	1 086	467	2 415	3 068	7 057	–	19 888
Passifs relatifs à des créances cédées [5]	–	1 760	829	2 142	618	3 915	8 678	7 092	–	25 034
Titrisation – cartes de crédit [6]	–	–	–	–	–	48	–	–	–	48
Obligations locatives [6]	9	28	25	24	23	83	197	128	–	517
Autres passifs – autres éléments [2] [6]	1 417	306	174	7	27	37	58	105	4 720	6 851
	32 605	8 038	3 433	6 812	1 211	7 119	14 333	18 505	18 916	110 972
Dette subordonnée	–	–	–	–	–	–	–	748	–	748
Capitaux propres									23 584	23 584
	70 541	22 212	25 451	17 248	9 872	24 652	41 751	28 508	183 242	423 477
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	89	1 287	1 975	2 185	1 490	1 165	255	50	–	8 496
Créances sur cartes de crédit [7]									9 802	9 802
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit [8]	–	15	5 552	15	–	–	–	–	4 519	10 101
Engagements de crédit [9]	3 186	10 675	8 445	7 562	4 316	4 579	3 312	39	48 592	90 706
Engagements en vertu de :										
Contrats de location [10]	1	1	1	2	2	6	7	1	–	21
Autres contrats [11]	11	22	34	33	36	46	138	13	127	460

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
(2) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.
(3) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.
(5) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.
(6) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
(7) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
(8) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G$.
(9) Ces montants incluent 46,7 G$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
(10) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.
(11) Ces montants incluent 0,1 G$ d'engagements contractuels liés à la portion de l'immeuble du siège social en construction.

Risque de non-conformité à la réglementation

La transition liée à la réforme des taux d'intérêt de référence se poursuit dans plusieurs pays, y compris au Canada. Le 31 décembre 2021, tous les taux LIBOR (*London Interbank Offered Rates*) en devises européenne, anglaise, suisse et japonaise ainsi que les taux à terme d'une semaine et de deux mois du LIBOR en devise américaine ont cessé d'exister, tandis que les autres taux LIBOR en devise américaine ont cessé d'exister le 30 juin 2023. L'administrateur du taux LIBOR (*ICE Benchmark Administration Ltd*) continue de publier une version « synthétique » du taux LIBOR en devise anglaise pour l'échéance de trois mois, jusqu'au 28 mars 2024, et en devise américaine pour les échéances de un mois, trois mois et six mois, jusqu'au 30 septembre 2024, pour certains contrats qui n'ont pas pu être remédiés (communément caractérisés de « *tough legacy contracts* »). Au Canada, le taux CDOR (*Canadian Dollar Offered Rate*) cessera d'exister le 28 juin 2024 et le taux sans risque qui est voué à lui succéder est le taux CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*). Un taux prospectif, le CORRA à terme de un mois et de trois mois, est aussi disponible depuis le 5 septembre 2023 pour certains produits financiers. Au 31 janvier 2024, l'avancement du projet de transition respecte l'échéancier prévu. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

Divulgation d'information sur les risques

Le Rapport annuel 2023, le Rapport aux actionnaires – Premier trimestre 2024 et les documents d'informations complémentaires y afférant ont pour objectif la présentation de renseignements transparents et de grande qualité concernant les risques, conformément aux recommandations du groupe EDTF du Conseil de stabilité financière. Le tableau suivant présente un sommaire des informations relatives aux 32 recommandations du groupe EDTF ainsi que les pages de référence pour aider les utilisateurs à trouver ces informations.

		Pages		
		Rapport annuel 2023	Rapport aux actionnaires [1]	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 [1]
Général				
1	Localisation de la divulgation concernant les risques	12	41	
	Rapport de gestion	53 à 106, 119 et 121 à 123	20 à 40	
	États financiers consolidés	Notes 1, 7, 16, 23 et 29	Notes 6 et 11	
	Informations financières complémentaires			22 à 37 [2]
	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3			5 à 59
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	62 à 106		
3	Risques principaux et risques émergents	24 et 67 à 73	10, 26 à 40	
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	54 à 57, 91 et 95 à 98	20, 21, 31 et 33 à 36	
Gouvernance et gestion des risques				
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	65 à 85, 91 à 93 et 98		
6	Culture de gestion des risques	62 et 63		
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	61 à 63 et 67		
8	Tests de tension	53, 63, 79, 89, 90 et 93		
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques				
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	54 à 57	20 et 21	
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire			11 à 17, 20 et 21
11	Évolution des fonds propres réglementaires	59	23	
12	Planification en matière de capital	53 à 61		
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	61		7 et 8
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	74 à 78		7 et 8
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire			7 et 8
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	60	24	7 et 8
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	66, 75 à 78 et 84		41
Liquidité				
18	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	91 à 98	31 à 36	
Financement				
19	Sommaire des actifs grevés et non grevés	94 et 95	33	
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	224 à 228	37 à 40	
21	Stratégie de financement et sources de financement	98 à 100	36	
Risque de marché				
22	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	86 et 87	28 et 29	
23	Facteurs de risque de marché	84 à 90, 212 et 213	28 à 31	
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	88		
25	Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	84 à 90		
Risque de crédit				
26	Expositions au risque de crédit	83 et 173 à 184	27 et 63 à 71	22 à 50 et 22 à 30 [2]
27	Politiques d'identification des prêts dépréciés	80, 81, 147 et 148		
28	Évolution des prêts dépréciés et provisions pour pertes de crédit	119, 122, 123 et 173 à 184	63 à 71	27 à 30 [2]
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	80 à 82 et 192 à 195		42 à 50, 31 [2] et 32 [2]
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	77 à 82, 170 et 178		24, 28, 29 et 48 à 58
Autres risques				
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	72 à 74 et 100 à 106		
32	Événements liés aux risques connus publiquement	24, 100 et 101	10, 26 et 40	

(1) Premier trimestre 2024.
(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires — Premier trimestre 2024 ».

Méthodes comptables et communication de l'information financière

Méthodes comptables et principales estimations comptables

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024 ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, à l'exception des modifications décrites à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités qui ont été appliquées à compter du 1er novembre 2023 à la suite de l'adoption de l'IFRS 17 – *Contrats d'assurance*.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et des estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Les principales estimations comptables sont les mêmes que celles décrites aux pages 107 à 112 du Rapport annuel 2023.

Le contexte géopolitique (notamment la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre le Hamas et Israël), l'inflation, les changements climatiques et la hausse des taux d'intérêt continuent à créer des incertitudes. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023 pour un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 6 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Communication de l'information financière

Au cours du premier trimestre de 2024, il n'y a eu aucun changement aux politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Données financières trimestrielles

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)	2024	2023 (1)				2022			2023 (1)	2022
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	Total	Total
Revenu total	**2 710**	2 560	2 490	2 446	2 562	2 334	2 413	2 439	10 058	9 652
Résultat net	**922**	751	830	832	876	738	826	889	3 289	3 383
Résultat par action ($)										
de base	**2,61**	2,11	2,35	2,37	2,49	2,10	2,38	2,56	9,33	9,72
dilué	**2,59**	2,09	2,33	2,34	2,47	2,08	2,35	2,53	9,24	9,61
Dividendes par action ordinaire ($)	**1,06**	1,02	1,02	0,97	0,97	0,92	0,92	0,87	3,98	3,58
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (%) (2)	**17,1**	14,1	16,1	17,2	17,9	15,3	17,9	20,7	16,3	18,8
Actif total	**433 927**	423 477	425 936	417 614	418 287	403 740	386 833	369 570		
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC (2)	**677**	606	537	477	476	479	301	293		
Par action ordinaire ($)										
Valeur comptable (2)	**61,18**	60,40	58,53	57,45	55,76	55,24	54,29	52,28		
Cours de l'action										
haut	**103,38**	103,58	103,28	103,45	99,95	94,37	97,87	104,59		
bas	**86,50**	84,97	94,62	92,67	91,02	83,12	83,33	89,33		

(1) Pour les données comparatives de 2023, certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 43 à 46 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Glossaire

Acceptation
L'acceptation et l'engagement de client en contrepartie d'acceptation représentent une garantie de paiement par une banque et sont négociables sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Actif moyen portant intérêts
L'actif moyen portant intérêts comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts, et exclut les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les autres actifs. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

Actif moyen portant intérêts, autre que de négociation
L'actif moyen portant intérêts, autre que de négociation, comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts, et exclut les autres actifs ainsi que les actifs liés aux activités de négociation. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

Actif pondéré en fonction des risques
Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Dans l'approche NI fondation, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut, mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.

Actifs sous administration
Actifs à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les actifs sous administration ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Actifs sous gestion
Actifs gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les actifs sous gestion, qui peuvent aussi être des actifs sous administration, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF)
Le BSIF a pour mandat de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

Capital économique
Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité.

Conventions-cadres de compensation
Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Couverture
Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture.

Dotations aux pertes de crédit
Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction et composé des dotations aux pertes de crédit sur actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Dotations aux pertes de crédit en pourcentage des prêts et acceptations moyens
Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés en pourcentage des prêts et acceptations moyens
Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC en pourcentage des prêts et acceptations moyens ou ratio des dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC
Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Entité structurée
Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalent imposable
L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre (notamment les dividendes), en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts.

Instruments financiers dérivés
Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Juste valeur
La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Levier opérationnel
Le levier opérationnel correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

Marge nette d'intérêts
La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêts.

Points de base (pbs)
Unité de mesure correspondant à un centième pour cent (0,01 %).

Prêts dépréciés
La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Prêts dépréciés bruts en pourcentage du total des prêts et acceptations
Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC
Les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC représentent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues, excluant les prêts DAC.

Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC en pourcentage du total des prêts et acceptations
Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés nets
Les prêts dépréciés nets sont les prêts dépréciés bruts présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

Prêts dépréciés nets en pourcentage du total des prêts et acceptations
Cette mesure représente les prêts dépréciés nets exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC
Les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC sont les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés des prêts octroyés par la Banque classés dans la phase 3.

Prêts et acceptations
Les prêts et acceptations représentent la somme du solde des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Provisions pour pertes de crédit
Les provisions pour pertes de crédit représentent une estimation objective de la direction des pertes de crédit attendues à la date du bilan. Ces provisions pour pertes de crédit sont principalement liées aux prêts et à des éléments hors bilan tels que les engagements de prêt et les garanties financières.

Radiations nettes en pourcentage des prêts et acceptations moyens
Cette mesure représente les radiations nettes (déduction faites des recouvrements) exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Ratio d'efficience
Le ratio d'efficience représente les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du revenu total et mesure l'efficience des activités de la Banque.

Ratio de levier
Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC
Le ratio de levier TLAC est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)
Le ratio LCR est une mesure qui permet de garantir que la Banque dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours.

Ratio des fonds propres de catégorie 1
Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)
Les fonds propres CET1 comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres CET1 par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio de versement des dividendes
Le ratio de versement des dividendes représente les dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action.

Ratio du total des fonds propres
Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio prêt-valeur
Le ratio prêt-valeur est calculé en fonction du montant total de la facilité aux fins des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires divisé par la valeur des propriétés résidentielles connexes.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)
Le ratio NSFR est une mesure qui permet de garantir que la Banque maintienne un profil de financement stable pour atténuer le risque de tensions sur le financement.

Ratio TLAC
Le ratio TLAC est une mesure qui permet d'évaluer si une banque d'importance systémique intérieure (BISI) non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation et se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Rendement de l'actif moyen
Le rendement de l'actif moyen représente le résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)
Le RCP représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres.

Rendement total pour les actionnaires (RTA)
Le RTA correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de la Banque. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque.

Résultat de base par action
Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base.

Résultat dilué par action
Le résultat dilué par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

Revenu net d'intérêts autre que de négociation
Le revenu net d'intérêts autre que de négociation comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation
Le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation
Les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Revenus liés aux activités de négociation
Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation. Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, et certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers. Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Taux de croissance annuel composé (TCAC)
Le TCAC est un taux de croissance indiquant, pour une période de plus d'un exercice, la variation annuelle comme si la croissance avait été constante tout au long de la période.

Taux de provisionnement
Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts.

Taux de provisionnement excluant les prêts DAC
Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC.

TLAC disponible
La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties soumises aux règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Valeur à risque (VaR)
La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

Valeur à risque en période de tension (SVaR)
La SVaR est une mesure statistique du risque qui est établie à l'aide de la même méthode de calcul que celle utilisée pour calculer la VaR, à l'exception du fait que l'historique des facteurs de risque sur deux ans est remplacé par une période de 12 mois, correspondant à une période continue de difficultés financières importantes qui est appropriée pour les portefeuilles de la Banque.

Valeur comptable d'une action ordinaire
La valeur comptable d'une action ordinaire se calcule en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires à une date donnée.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente
Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur garantie à court terme.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat
Engagement financier relatif à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

Volumes moyens
Les volumes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de la période des postes du bilan consolidé.

États financiers consolidés intermédiaires résumés

(non audités)

Bilans consolidés 48
États consolidés des résultats 49
États consolidés du résultat global 50
États consolidés de la variation des capitaux propres 52
États consolidés des flux de trésorerie 53
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés 54

Bilans consolidés

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023 [1]
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**37 399**	35 234
Valeurs mobilières (notes 3, 4 et 5)		
À la juste valeur par le biais du résultat net	**105 454**	99 994
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**12 309**	9 242
Au coût amorti	**12 302**	12 582
	130 065	121 818
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	**12 926**	11 260
Prêts (note 6)		
Hypothécaires résidentiels	**88 524**	86 847
Aux particuliers	**46 307**	46 358
Créances sur cartes de crédit	**2 541**	2 603
Aux entreprises et aux administrations publiques	**88 363**	84 192
	225 735	220 000
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**5 633**	6 627
Provisions pour pertes de crédit	**(1 211)**	(1 184)
	230 157	225 443
Autres		
Instruments financiers dérivés	**10 627**	17 516
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	**35**	49
Immobilisations corporelles	**1 787**	1 592
Goodwill	**1 516**	1 521
Immobilisations incorporelles	**1 237**	1 256
Autres actifs (note 7)	**8 178**	7 788
	23 380	29 722
	433 927	423 477
Passif et capitaux propres		
Dépôts (notes 4 et 8)	**300 097**	288 173
Autres		
Acceptations	**5 633**	6 627
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	**16 140**	13 660
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	**37 313**	38 347
Instruments financiers dérivés	**17 030**	19 888
Passifs relatifs à des créances cédées (note 4)	**25 682**	25 034
Autres passifs (note 9)	**7 382**	7 416
	109 180	110 972
Dette subordonnée (note 17)	**749**	748
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque (notes 10 et 12)		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**3 150**	3 150
Actions ordinaires	**3 347**	3 294
Surplus d'apport	**63**	68
Résultats non distribués	**17 042**	16 650
Autres éléments cumulés du résultat global	**297**	420
	23 899	23 582
Participations ne donnant pas le contrôle	**2**	2
	23 901	23 584
	433 927	423 477

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

États consolidés des résultats

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2024	2023 [1]
Revenus d'intérêts		
Prêts	**3 693**	2 903
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	**452**	425
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**115**	59
Valeurs mobilières au coût amorti	**123**	112
Dépôts auprès d'institutions financières	**423**	372
	4 806	3 871
Frais d'intérêts		
Dépôts	**3 174**	2 096
Passifs relatifs à des créances cédées	**172**	142
Dette subordonnée	**11**	15
Autres	**698**	519
	4 055	2 772
Revenu net d'intérêts [2]	**751**	1 099
Revenus autres que d'intérêts		
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	**88**	107
Commissions de courtage en valeurs mobilières	**51**	47
Revenus des fonds communs de placement	**150**	143
Frais de gestion de placement et de services fiduciaires	**268**	242
Revenus de crédit	**148**	137
Revenus sur cartes	**50**	46
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	**72**	73
Revenus (pertes) de négociation	**1 001**	531
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	**25**	11
Revenus d'assurances, montant net	**21**	18
Revenus de change, autres que de négociation	**48**	56
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	**2**	3
Autres	**35**	49
	1 959	1 463
Revenu total	**2 710**	2 562
Frais autres que d'intérêts		
Rémunération et avantages du personnel	**904**	868
Frais d'occupation	**87**	82
Technologie	**259**	250
Communications	**13**	14
Honoraires professionnels	**66**	62
Autres	**120**	114
	1 449	1 390
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**1 261**	1 172
Dotations aux pertes de crédit (note 6)	**120**	86
Résultat avant charge d'impôts	**1 141**	1 086
Charge d'impôts (note 14)	**219**	210
Résultat net	**922**	876
Résultat net attribuable aux		
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres	**37**	35
Actionnaires ordinaires	**885**	841
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**922**	876
Participations ne donnant pas le contrôle	**–**	–
	922	876
Résultat par action *(en dollars)* (note 15)		
de base	**2,61**	2,49
dilué	**2,59**	2,47
Dividendes par action ordinaire *(en dollars)* (note 10)	**1,06**	0,97

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Le *Revenu net d'intérêts* comprend les revenus de dividendes. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

États consolidés du résultat global

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2024	2023 [1]
Résultat net	**922**	876
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	**(243)**	(140)
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	**69**	40
	(174)	(100)
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**45**	12
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**3**	4
Reclassement dans le résultat net de la variation des provisions pour pertes de crédit sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**–**	(1)
	48	15
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	**29**	(25)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	**(26)**	9
	3	(16)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	**–**	1
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	**8**	(59)
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**22**	10
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**(165)**	(139)
	(135)	(188)
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	**(258)**	(288)
Résultat global	**664**	588
Résultat global attribuable aux		
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**664**	588
Participations ne donnant pas le contrôle	**–**	–
	664	588

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Impôts sur le résultat – Autres éléments du résultat global

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2024	2023
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	**6**	5
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	**17**	8
	23	13
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**17**	4
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**1**	2
Reclassement dans le résultat net de la variation des provisions pour pertes de crédit sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**–**	–
	18	6
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	**11**	(10)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	**(10)**	4
	1	(6)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	**–**	–
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	**3**	(13)
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**10**	3
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**(63)**	(53)
	(50)	(63)
	(8)	(50)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

États consolidés de la variation des capitaux propres

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2024	2023 [1]
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres au début et à la fin (note 10)	**3 150**	3 150
Actions ordinaires au début (note 10)	**3 294**	3 196
Émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions	**51**	34
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	**2**	6
Actions ordinaires à la fin	**3 347**	3 236
Surplus d'apport au début	**68**	56
Charge au titre des options d'achat d'actions (note 12)	**4**	5
Options d'achat d'actions levées	**(6)**	(4)
Autres	**(3)**	(2)
Surplus d'apport à la fin	**63**	55
Résultats non distribués au début	**16 650**	15 140
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17 au 1er novembre 2022 (note 2)	**–**	(48)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**922**	876
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres (note 10)	**(43)**	(40)
Dividendes sur actions ordinaires (note 10)	**(359)**	(327)
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	**8**	(59)
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**22**	10
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**(165)**	(139)
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle	**1**	(1)
Autres	**6**	5
Résultats non distribués à la fin	**17 042**	15 417
Autres éléments cumulés du résultat global au début	**420**	202
Écart de change, montant net	**(174)**	(100)
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**48**	15
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	**3**	(16)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	**–**	1
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin	**297**	102
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**23 899**	21 960
Participations ne donnant pas le contrôle au début	**2**	2
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**–**	–
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin	**2**	2
Capitaux propres	**23 901**	21 962

Autres éléments cumulés du résultat global

	Au 31 janvier 2024	Au 31 janvier 2023
Autres éléments cumulés du résultat global		
Écart de change, montant net	**133**	104
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**13**	(19)
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	**149**	15
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	**2**	2
	297	102

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements se reporter à la note 2 afférent aux présents états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2024	2023 [1]
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	**922**	876
Ajustements pour		
Dotations aux pertes de crédit	**120**	86
Amortissement des immobilisations corporelles incluant les actifs au titre de droits d'utilisation	**53**	52
Amortissement des immobilisations incorporelles	**72**	79
Impôts différés	**(1)**	(32)
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	**(25)**	(11)
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	**(2)**	(3)
Charge au titre des options d'achat d'actions	**4**	5
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	**(5 460)**	(2 460)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	**(1 666)**	56
Prêts et acceptations, déduction faite de la titrisation	**(5 180)**	(4 935)
Dépôts	**11 924**	16 111
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	**2 480**	(2 039)
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	**(1 034)**	4 162
Instruments financiers dérivés, montant net	**4 031**	2 025
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	**39**	(48)
Actifs et passifs d'impôt exigible	**116**	(148)
Autres éléments	**(347)**	(1 104)
	6 046	12 672
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émissions d'actions ordinaires (incluant l'incidence des actions acquises à des fins de négociation)	**47**	36
Remboursements d'obligations locatives	**(37)**	(25)
Dividendes versés sur les actions et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	**(401)**	(364)
	(391)	(353)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation nette des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	**10**	–
Achats de valeurs mobilières autres que de négociation	**(5 122)**	(2 785)
Échéances de valeurs mobilières autres que de négociation	**1 059**	691
Cessions de valeurs mobilières autres que de négociation	**1 531**	390
Variation nette des immobilisations corporelles excluant les actifs au titre de droits d'utilisation	**(245)**	(89)
Variation nette des immobilisations incorporelles	**(53)**	(60)
	(2 820)	(1 853)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**(670)**	(50)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**2 165**	10 416
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**35 234**	31 870
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin [2]	**37 399**	42 286
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	**4 108**	2 445
Intérêts et dividendes reçus	**4 898**	3 496
Impôts payés sur le résultat	**330**	218

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 9,5 G$ au 31 janvier 2024 (9,3 G$ au 31 octobre 2023) pour lequel il y a des restrictions et dont 5,7 G$ (6,5 G$ au 31 octobre 2023) représentent des soldes que la Banque est tenue de maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(non auditées) (en millions de dollars canadiens)

Note 1	Mode de présentation	54
Note 2	Modifications de méthodes comptables	54
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	56
Note 4	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	61
Note 5	Valeurs mobilières	62
Note 6	Prêts et provisions pour pertes de crédit	63
Note 7	Autres actifs	72
Note 8	Dépôts	72
Note 9	Autres passifs	73
Note 10	Capital-actions et autres instruments de capitaux propres	73
Note 11	Informations sur le capital	75
Note 12	Paiements fondés sur des actions	76
Note 13	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	76
Note 14	Impôts sur le résultat	77
Note 15	Résultat par action	78
Note 16	Informations sectorielles	78
Note 17	Événement postérieur à la date du bilan consolidé	79

Note 1 – Mode de présentation

Le 27 février 2024, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024.

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, à l'exception des modifications décrites à la note 2 des présents états financiers consolidés qui ont été appliquées à compter du 1er novembre 2023 à la suite de l'adoption de l'IFRS 17 – *Contrats d'assurance* (IFRS 17). Certains montants comparatifs ont été ajustés afin de refléter ces modifications de méthodes comptables.

Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. La note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023 présente un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs.

Le contexte géopolitique (notamment la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre le Hamas et Israël), l'inflation, les changements climatiques et la hausse des taux d'intérêt continuent à créer des incertitudes. Ainsi, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement est toujours important. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 6 afférente aux présents états financiers consolidés.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M$ et G$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Note 2 – Modifications de méthodes comptables

La Banque a adopté la norme comptable IFRS 17 – *Contrats d'assurance* (IFRS 17) le 1er novembre 2023.

Revenus d'assurances

Les contrats d'assurance, y compris les traités en réassurance, sont des contrats selon lesquels il existe un risque d'assurance significatif, et qui prévoient l'indemnisation du titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié devait survenir.

La Banque utilise le modèle général d'évaluation (MGE) pour évaluer la majorité de ses contrats d'assurance et de réassurance en se basant sur la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs attendus nécessaires à l'exécution des contrats, incluant un ajustement au titre du risque non financier ainsi que la marge sur services contractuels (MSC), qui représente les profits non gagnés qui seront comptabilisés au fur et à mesure que les services seront fournis dans le futur. La Banque a choisi d'appliquer la méthode simplifiée (méthode de la répartition des primes ou MRP) pour évaluer les contrats d'assurance dont la période de couverture est d'un an ou moins. Les produits d'assurance pour ces contrats sont comptabilisés systématiquement sur la période de couverture. Pour toutes les méthodes d'évaluation, s'il est prévu que les contrats seront déficitaires, les pertes sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé des résultats.

Au moment de l'émission d'un contrat, un actif ou un passif d'assurance et un actif au titre des cessions en réassurance, s'il y a lieu, sont comptabilisés dans les *Autres actifs* et les *Autres passifs* du bilan consolidé. Les variations ultérieures de la valeur comptable de l'actif et du passif d'assurance et de l'actif au titre des cessions en réassurance sont comptabilisées au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les dépenses d'assurances sont composées principalement des réclamations survenues et des autres dépenses d'assurances, de l'amortissement des flux de trésorerie relatifs aux frais d'acquisition et des pertes sur les contrats déficitaires ainsi que les reprises de telles pertes. Les redevances reçues des réassureurs sont reconnues à l'état consolidé des résultats au fur et à mesure que la Banque reçoit des services relatifs aux groupes de contrats de réassurance. Les sommes recouvrées auprès des réassureurs sont composées des flux de trésorerie liés à l'expérience relative aux réclamations ou aux prestations des contrats sous-jacents. Tous ces montants sont comptabilisés en déduction des revenus d'assurances dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 17
Les exigences de l'IFRS 17 ont été appliquées rétrospectivement en ajustant les soldes du bilan consolidé à la date de première application, soit le 1er novembre 2022. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 a été comptabilisée au moyen d'un ajustement aux *Résultats non distribués* au 1er novembre 2022. L'information qui suit présente les incidences sur les bilans consolidés au 1er novembre 2022 et au 31 octobre 2023 :

Bilans consolidés

	Au 31 octobre 2023		Au 31 octobre 2023	Au 31 octobre 2022		Au 1er novembre 2022
	Tel que publié	Ajustements IFRS 17	Ajusté	Tel que publié	Ajustements IFRS 17	Ajusté
Actif						
Autres actifs	7 889	(101)	7 788	5 958	(50)	5 908
Passif						
Autres passifs	7 423	(7)	7 416	6 361	(2)	6 359
Capitaux propres						
Résultats non distribués	16 744	(94)	16 650	15 140	(48)	15 092

Au 31 octobre 2023, le montant net de MSC en lien avec les nouveaux principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance est établi à 109 M$ (89 M$ au 1er novembre 2022).

L'information qui suit présente les incidences sur l'état consolidé des résultats du trimestre comparatif :

État consolidé des résultats – Augmentation (diminution)

	Trimestre terminé le 31 janvier 2023
Revenus autres que d'intérêts – Revenus d'assurances, montant net	(20)
Revenu total	(20)
Rémunération et avantages du personnel	(7)
Frais d'occupation	(1)
Technologie	(2)
Honoraires professionnels	(1)
Autres	(2)
Frais autres que d'intérêts	(13)
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	(7)
Résultat avant charge d'impôts	(7)
Charge d'impôts	(2)
Résultat net	(5)

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût amorti selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

								Au 31 janvier 2024
				Valeur comptable et juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	37 399	37 399	37 399	37 399
Valeurs mobilières	104 794	660	11 613	696	12 302	12 040	130 065	129 803
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	–	12 926	12 926	12 926	12 926
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	14 221	–	–	–	215 936	214 829	230 157	229 050
Autres								
Instruments financiers dérivés	10 627	–	–	–	–	–	10 627	10 627
Autres actifs	1 845	–	–	–	3 087	3 087	4 932	4 932
Passifs financiers								
Dépôts [1]	–	21 372			278 725	278 697	300 097	300 069
Autres								
Acceptations	–	–			5 633	5 633	5 633	5 633
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	16 140	–			–	–	16 140	16 140
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			37 313	37 313	37 313	37 313
Instruments financiers dérivés	17 030	–			–	–	17 030	17 030
Passifs relatifs à des créances cédées	–	9 779			15 903	15 398	25 682	25 177
Autres passifs	–	–			3 836	3 834	3 836	3 834
Dette subordonnée	–	–			749	759	749	759

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Au 31 octobre 2023 [1]

	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Valeur comptable et juste valeur Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Valeur comptable Instruments financiers au coût amorti, net	Juste valeur Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	35 234	35 234	35 234	35 234
Valeurs mobilières	99 236	758	8 583	659	12 582	12 097	121 818	121 333
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	–	11 260	11 260	11 260	11 260
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	13 124	–	–	–	212 319	210 088	225 443	223 212
Autres								
Instruments financiers dérivés	17 516	–	–	–	–	–	17 516	17 516
Autres actifs	73	–	–	–	4 285	4 285	4 358	4 358
Passifs financiers								
Dépôts [2]	–	18 275			269 898	269 490	288 173	287 765
Autres								
Acceptations	–	–			6 627	6 627	6 627	6 627
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 660	–			–	–	13 660	13 660
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			38 347	38 347	38 347	38 347
Instruments financiers dérivés	19 888	–			–	–	19 888	19 888
Passifs relatifs à des créances cédées	–	9 952			15 082	14 255	25 034	24 207
Autres passifs	–	–			3 497	3 494	3 497	3 494
Dette subordonnée	–	–			748	727	748	727

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
(2) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation. L'évaluation de la Banque a été fondée sur une appréciation en vigueur au 31 janvier 2024 et pourrait changer dans le futur. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé.

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. La structure de gouvernance de la Banque en matière d'évaluation est demeurée en grande partie identique à celle décrite à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers sont également décrites dans cette note et aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Dans certains cas, les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier peuvent être classées à des niveaux différents dans la hiérarchie. La juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, 3 M$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché (6 M$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023). De plus, au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, 2 M$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférés hors du niveau 1 vers le niveau 2 suite à l'évolution de conditions du marché (4 M$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 2 M$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023). Au cours des trimestres terminés les 31 janvier 2024 et 2023, il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions du marché.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

				Au 31 janvier 2024
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	5 697	11 550	–	17 247
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	8 539	–	8 539
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 602	1 274	–	2 876
Autres titres de créance	–	4 150	56	4 206
Titres de participation	69 415	2 664	507	72 586
	76 714	28 177	563	105 454
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	75	5 415	–	5 490
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 529	–	2 529
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2 235	159	–	2 394
Autres titres de créance	–	1 200	–	1 200
Titres de participation	–	333	363	696
	2 310	9 636	363	12 309
Prêts	–	14 009	212	14 221
Autres				
Instruments financiers dérivés	237	10 173	217	10 627
Autres actifs – autres éléments	–	1 772	73	1 845
	79 261	63 767	1 428	144 456
Passifs financiers				
Dépôts (1)	–	21 469	–	21 469
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 422	4 718	–	16 140
Instruments financiers dérivés	416	16 599	15	17 030
Passifs relatifs à des créances cédées	–	9 779	–	9 779
	11 838	52 565	15	64 418

(1) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

				Au 31 octobre 2023
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	6 403	10 872	–	17 275
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	8 260	–	8 260
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2 781	2 105	–	4 886
Autres titres de créance	–	3 450	65	3 515
Titres de participation	65 018	554	486	66 058
	74 202	25 241	551	99 994
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	73	4 124	–	4 197
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	1 938	–	1 938
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	904	254	–	1 158
Autres titres de créance	–	1 290	–	1 290
Titres de participation	–	281	378	659
	977	7 887	378	9 242
Prêts	–	12 907	217	13 124
Autres				
Instruments financiers dérivés	285	17 224	7	17 516
Autres actifs – autres éléments	–	–	73	73
	75 464	63 259	1 226	139 949
Passifs financiers				
Dépôts (1)	–	18 134	–	18 134
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	8 335	5 325	–	13 660
Instruments financiers dérivés	467	19 399	22	19 888
Passifs relatifs à des créances cédées	–	9 952	–	9 952
	8 802	52 810	22	61 634

(1) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. La Banque maximise l'utilisation de données observables pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Pour la description des techniques d'évaluation et des données d'entrée non observables importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation et aux données d'entrée non observables importantes utilisées pour la détermination de la juste valeur.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3
La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données d'entrée non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023 pour plus d'information sur l'incidence potentielle de la variation d'une donnée non observable sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Il n'y a pas eu de changement important aux analyses de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, à l'exception des instruments financiers dérivés dont la fourchette raisonnable de juste valeur pourrait générer une augmentation ou une diminution de la juste valeur nette comptabilisée de 58 M$ au 31 janvier 2024 (une augmentation ou une diminution de 16 M$ au 31 octobre 2023).

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2024				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	**Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**	**Prêts et autres actifs**	**Instruments financiers dérivés [1]**	**Dépôts [2]**
Juste valeur au 31 octobre 2023	**551**	**378**	**290**	**(15)**	**–**
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le *Résultat net* [3]	**6**	**–**	**9**	**10**	**–**
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les *Autres éléments du résultat global*	**–**	**(6)**	**–**	**–**	**–**
Achats	**14**	**–**	**–**	**–**	**–**
Ventes	**(8)**	**(9)**	**(2)**	**–**	**–**
Émissions	**–**	**–**	**5**	**–**	**–**
Règlements et autres	**–**	**–**	**(17)**	**207**	**–**
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Juste valeur au 31 janvier 2024	**563**	**363**	**285**	**202**	**–**
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le *Résultat net* relativement aux actifs et passifs financiers au 31 janvier 2024 [4]	**52**	**–**	**9**	**10**	**–**

	Trimestre terminé le 31 janvier 2023				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et autres actifs	Instruments financiers dérivés [1]	Dépôts [2]
Juste valeur au 31 octobre 2022	476	320	331	(17)	(8)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le *Résultat net* [5]	(7)	–	4	6	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les *Autres éléments du résultat global*	–	6	–	–	–
Achats	15	–	–	–	–
Ventes	(2)	–	–	–	–
Émissions	–	–	7	–	–
Règlements et autres	–	–	(17)	4	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	–	–	–
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	3	7
Juste valeur au 31 janvier 2023	482	326	325	(4)	(1)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le *Résultat net* relativement aux actifs et passifs financiers au 31 janvier 2023 [6]	(7)	–	4	6	–

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.
(2) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.
(3) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 25 M$.
(4) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain non réalisé de 71 M$.
(5) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 3 M$.
(6) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain non réalisé de 3 M$.

Note 4 – Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option de la juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit, car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque. La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains dépôts incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 janvier 2024	**Gains (pertes) non réalisés pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024**	**Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument**
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	**660**	**9**	**1**
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts [1] [2]	**21 372**	**(1 841)**	**2 073**
Passifs relatifs à des créances cédées	**9 779**	**(170)**	**382**
	31 151	**(2 011)**	**2 455**

	Valeur comptable au 31 janvier 2023	Gains (pertes) non réalisés pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	892	9	2
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	39	–	–
	931	9	2
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts [1] [2]	17 632	(1 188)	1 899
Passifs relatifs à des créances cédées	9 608	(146)	424
	27 240	(1 334)	2 323

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* donne lieu à une perte de 228 M$ (perte de 192 M$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

Note 5 – Valeurs mobilières

Qualité du crédit

Au 31 janvier 2024 et au 31 octobre 2023, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les valeurs mobilières au coût amorti sont principalement classées dans la phase 1 avec une qualité du crédit qui, selon les catégories de risques des notations internes de la Banque, se situe majoritairement dans la catégorie « Excellent ». Pour de plus amples renseignements sur le rapprochement des provisions pour pertes de crédit, se reporter à la note 6 afférente aux présents états financiers consolidés.

Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [1]

				Au 31 janvier 2024
	Coût amorti	**Gains bruts non réalisés**	**Pertes brutes non réalisées**	**Valeur comptable [2]**
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	**5 562**	**40**	**(112)**	**5 490**
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	**2 585**	**13**	**(69)**	**2 529**
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	**2 394**	**32**	**(32)**	**2 394**
Autres titres de créance	**1 269**	**2**	**(71)**	**1 200**
Titres de participation	**624**	**84**	**(12)**	**696**
	12 434	**171**	**(296)**	**12 309**

				Au 31 octobre 2023
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable [2]
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 406	1	(210)	4 197
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 110	–	(172)	1 938
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 227	–	(69)	1 158
Autres titres de créance	1 423	–	(133)	1 290
Titres de participation	616	66	(23)	659
	9 782	67	(607)	9 242

(1) Excluant l'incidence des opérations de couverture.
(2) Les provisions pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (excluant les titres de participation), d'un montant de 3 M$ au 31 janvier 2024 (3 M$ au 31 octobre 2023), sont présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 afférente aux présents états financiers consolidés.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
La Banque a désigné certains titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net. L'objectif économique de la détention de ces titres de participation est principalement de réaliser des revenus de dividendes. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, des revenus de dividendes de 17 M$ ont été comptabilisés relativement à ces placements (7 M$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023), dont un montant négligeable pour les placements qui ont été vendus au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024 (un montant négligeable pour les placements qui ont été vendus au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023).

		Trimestre terminé le 31 janvier 2024			Trimestre terminé le 31 janvier 2023	
	Titres de participation de sociétés privées	**Titres de participation de sociétés publiques**	**Total**	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total
Juste valeur au début	**378**	**281**	**659**	320	236	556
Variation de la juste valeur	**(6)**	**38**	**32**	6	7	13
Désignation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**–**	**51**	**51**	–	25	25
Cessions [1]	**(9)**	**(37)**	**(46)**	–	(21)	(21)
Juste valeur à la fin	**363**	**333**	**696**	326	247	573

(1) La Banque a disposé de titres de participation de sociétés privées et publiques pour des raisons économiques.

Valeurs mobilières au coût amorti

	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
Titres émis ou garantis par		
Le gouvernement du Canada	**6 541**	6 172
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	**1 958**	1 932
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	**589**	604
Autres titres de créance	**3 217**	3 878
Valeur comptable brute	**12 305**	12 586
Provisions pour pertes de crédit	**3**	4
Valeur comptable	**12 302**	12 582

Gains (pertes) sur cessions de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, la Banque a disposé de certains titres de créance évalués au coût amorti (aucune disposition au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023). La valeur comptable de ces titres au moment de leur disposition était de 120 M$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024 et la Banque a comptabilisé des gains d'un montant négligeable pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024 dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit

Détermination et évaluation des pertes de crédit attendues

Détermination des pertes de crédit attendues
Les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthode de dépréciation à trois phases qui est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

Prêts non dépréciés
Phase 1
Les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 1.

Phase 2
Les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de façon importante entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 2.

Prêts dépréciés
Phase 3
Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels il y a un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 3.

DAC
Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) sont classés dans la catégorie DAC.

Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 1 et 7 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

Qualité du crédit des prêts

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute au 31 janvier 2024 et au 31 octobre 2023 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues pour chaque catégorie de prêts au coût amorti, et selon la qualité du crédit pour les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour de plus amples renseignements sur la qualité du crédit selon les catégories de risques des notations internes (NI), se reporter au tableau « Cotes internes de risque de défaut » à la page 77 de la section « Risque de crédit » du Rapport annuel 2023.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

						Au 31 janvier 2024
	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net [1]	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		Total
Hypothécaires résidentiels						
Excellent	30 911	18	–	–	–	30 929
Bon	16 250	290	–	–	–	16 540
Satisfaisant	12 095	4 384	–	–	–	16 479
À signaler	271	753	–	–	–	1 024
Faible	73	265	–	–	–	338
Défaut	–	–	78	–	–	78
Approche NI	59 600	5 710	78	–	–	65 388
Approche standardisée	9 820	173	326	281	12 536	23 136
Valeur comptable brute	69 420	5 883	404	281	12 536	88 524
Provisions pour pertes de crédit [2]	71	91	96	(92)	–	166
Valeur comptable	69 349	5 792	308	373	12 536	88 358
Aux particuliers						
Excellent	21 055	229	–	–	–	21 284
Bon	7 201	1 745	–	–	–	8 946
Satisfaisant	6 385	2 272	–	–	–	8 657
À signaler	1 907	840	–	–	–	2 747
Faible	33	237	–	–	–	270
Défaut	–	–	180	–	–	180
Approche NI	36 581	5 323	180	–	–	42 084
Approche standardisée	3 894	73	80	176	–	4 223
Valeur comptable brute	40 475	5 396	260	176	–	46 307
Provisions pour pertes de crédit [2]	92	111	103	(13)	–	293
Valeur comptable	40 383	5 285	157	189	–	46 014
Créances sur cartes de crédit						
Excellent	570	–	–	–	–	570
Bon	353	1	–	–	–	354
Satisfaisant	765	67	–	–	–	832
À signaler	314	220	–	–	–	534
Faible	37	92	–	–	–	129
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI	2 039	380	–	–	–	2 419
Approche standardisée	122	–	–	–	–	122
Valeur comptable brute	2 161	380	–	–	–	2 541
Provisions pour pertes de crédit [2]	34	110	–	–	–	144
Valeur comptable	2 127	270	–	–	–	2 397
Aux entreprises et aux administrations publiques [3]						
Excellent	7 842	–	–	–	1 426	9 268
Bon	29 248	1	–	–	53	29 302
Satisfaisant	31 294	9 848	–	–	139	41 281
À signaler	178	1 944	–	–	–	2 122
Faible	173	342	–	2	–	517
Défaut	–	–	371	–	–	371
Approche NI	68 735	12 135	371	2	1 618	82 861
Approche standardisée	10 927	36	68	37	67	11 135
Valeur comptable brute	79 662	12 171	439	39	1 685	93 996
Provisions pour pertes de crédit [2]	193	186	227	2	–	608
Valeur comptable	79 469	11 985	212	37	1 685	93 388
Total des prêts et acceptations						
Valeur comptable brute	191 718	23 830	1 103	496	14 221	231 368
Provisions pour pertes de crédit [2]	390	498	426	(103)	–	1 211
Valeur comptable	191 328	23 332	677	599	14 221	230 157

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.
(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Au 31 octobre 2023

	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net [1]	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		Total
Hypothécaires résidentiels						
Excellent	30 075	13	–	–	–	30 088
Bon	17 008	247	–	–	–	17 255
Satisfaisant	11 795	4 118	–	–	–	15 913
À signaler	318	773	–	–	–	1 091
Faible	61	252	–	–	–	313
Défaut	–	–	66	–	–	66
Approche NI avancée	59 257	5 403	66	–	–	64 726
Approche standardisée	9 540	218	287	304	11 772	22 121
Valeur comptable brute	68 797	5 621	353	304	11 772	86 847
Provisions pour pertes de crédit [2]	69	93	87	(95)	–	154
Valeur comptable	68 728	5 528	266	399	11 772	86 693
Aux particuliers						
Excellent	21 338	120	–	–	–	21 458
Bon	7 360	1 665	–	–	–	9 025
Satisfaisant	6 497	2 240	–	–	–	8 737
À signaler	1 849	810	–	–	–	2 659
Faible	29	224	–	–	–	253
Défaut	–	–	156	–	–	156
Approche NI avancée	37 073	5 059	156	–	–	42 288
Approche standardisée	3 713	79	71	207	–	4 070
Valeur comptable brute	40 786	5 138	227	207	–	46 358
Provisions pour pertes de crédit [2]	91	108	87	(15)	–	271
Valeur comptable	40 695	5 030	140	222	–	46 087
Créances sur cartes de crédit						
Excellent	641	–	–	–	–	641
Bon	380	1	–	–	–	381
Satisfaisant	752	68	–	–	–	820
À signaler	304	210	–	–	–	514
Faible	37	86	–	–	–	123
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI avancée	2 114	365	–	–	–	2 479
Approche standardisée	124	–	–	–	–	124
Valeur comptable brute	2 238	365	–	–	–	2 603
Provisions pour pertes de crédit [2]	33	106	–	–	–	139
Valeur comptable	2 205	259	–	–	–	2 464
Aux entreprises et aux administrations publiques [3]						
Excellent	7 785	–	–	–	1 113	8 898
Bon	28 525	16	–	–	53	28 594
Satisfaisant	32 095	8 400	–	2	140	40 637
À signaler	215	1 790	–	–	–	2 005
Faible	27	290	–	–	–	317
Défaut	–	–	397	–	–	397
Approche NI avancée	68 647	10 496	397	2	1 306	80 848
Approche standardisée	9 774	57	47	47	46	9 971
Valeur comptable brute	78 421	10 553	444	49	1 352	90 819
Provisions pour pertes de crédit [2]	182	194	244	–	–	620
Valeur comptable	78 239	10 359	200	49	1 352	90 199
Total des prêts et acceptations						
Valeur comptable brute	190 242	21 677	1 024	560	13 124	226 627
Provisions pour pertes de crédit [2]	375	501	418	(110)	–	1 184
Valeur comptable	189 867	21 176	606	670	13 124	225 443

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.
(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des engagements hors bilan au 31 janvier 2024 et au 31 octobre 2023 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Au 31 janvier 2024				Au 31 octobre 2023			
	Phase 1	**Phase 2**	**Phase 3**	**Total**	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Engagements hors bilan [1]								
Particuliers								
Excellent	**16 873**	**94**	**–**	**16 967**	16 648	67	–	16 715
Bon	**3 540**	**464**	**–**	**4 004**	3 485	467	–	3 952
Satisfaisant	**1 283**	**290**	**–**	**1 573**	1 268	285	–	1 553
À signaler	**218**	**94**	**–**	**312**	239	93	–	332
Faible	**16**	**16**	**–**	**32**	17	15	–	32
Défaut	**–**	**–**	**2**	**2**	–	–	2	2
Autres que particuliers								
Excellent	**13 863**	**–**	**–**	**13 863**	14 117	–	–	14 117
Bon	**21 604**	**–**	**–**	**21 604**	21 082	–	–	21 082
Satisfaisant	**12 655**	**4 871**	**–**	**17 526**	12 258	4 354	–	16 612
À signaler	**16**	**270**	**–**	**286**	17	248	–	265
Faible	**9**	**517**	**–**	**526**	19	33	–	52
Défaut	**–**	**–**	**11**	**11**	–	–	10	10
Approche NI	**70 077**	**6 616**	**13**	**76 706**	69 150	5 562	12	74 724
Approche standardisée	**18 425**	**–**	**–**	**18 425**	18 172	–	–	18 172
Exposition totale	**88 502**	**6 616**	**13**	**95 131**	87 322	5 562	12	92 896
Provisions pour pertes de crédit	**133**	**59**	**–**	**192**	116	60	–	176
Exposition totale, déduction faite des provisions	**88 369**	**6 557**	**13**	**94 939**	87 206	5 502	12	92 720

(1) Correspondent aux lettres de garantie et lettres de crédit documentaire, aux engagements inutilisés et aux facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit.

Prêts en souffrance mais non dépréciés [1]

	Au 31 janvier 2024				Au 31 octobre 2023			
	Hypothécaires résidentiels	**Aux particuliers**	**Créances sur cartes de crédit**	**Aux entreprises et aux administrations publiques** [2]	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques [2]
En souffrance mais non dépréciés								
De 31 à 60 jours	**148**	**97**	**28**	**41**	139	102	27	38
De 61 à 90 jours	**63**	**55**	**15**	**22**	58	65	14	21
Plus de 90 jours [3]	**–**	**–**	**32**	**–**	–	–	30	–
	211	**152**	**75**	**63**	197	167	71	59

(1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.
(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
(3) Tous les prêts en souffrance de plus de 90 jours, à l'exception des créances sur cartes de crédit, sont considérés comme étant dépréciés (phase 3).

Prêts dépréciés

	Au 31 janvier 2024			Au 31 octobre 2023		
	Bruts	**Provisions pour pertes de crédit**	**Nets**	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets
Prêts – Phase 3						
Hypothécaires résidentiels	**404**	**96**	**308**	353	87	266
Aux particuliers	**260**	**103**	**157**	227	87	140
Créances sur cartes de crédit [1]	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques [2]	**439**	**227**	**212**	444	244	200
	1 103	**426**	**677**	1 024	418	606
Prêts – DAC	**496**	**(103)**	**599**	560	(110)	670
	1 599	**323**	**1 276**	1 584	308	1 276

(1) Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées, au plus tard, lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours et elles sont radiées simultanément.
(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Provisions pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit par rubrique du bilan consolidé et par type d'engagements hors bilan.

						Trimestre terminé le 31 janvier 2024
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2023	Dotations aux pertes de crédit	Radiations [1]	Dispositions	Recouvrements et autres	Provisions pour pertes de crédit au 31 janvier 2024
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières [2] [3]	10	(3)	–	–	–	7
Valeurs mobilières [3]						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [4]	3	–	–	–	–	3
Au coût amorti [2]	4	(1)	–	–	–	3
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées [2] [3]	–	–	–	–	–	–
Prêts [5]						
Hypothécaires résidentiels	154	15	(1)	–	(2)	166
Aux particuliers	271	44	(23)	–	1	293
Créances sur cartes de crédit	139	27	(26)	–	4	144
Aux entreprises et aux administrations publiques	567	23	(44)	–	10	556
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	53	(1)	–	–	–	52
	1 184	108	(94)	–	13	1 211
Autres actifs [2] [3]	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan [6]						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	16	3	–	–	–	19
Engagements inutilisés	152	14	–	–	–	166
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	8	(1)	–	–	–	7
	176	16	–	–	–	192
	1 377	120	(94)	–	13	1 416

						Trimestre terminé le 31 janvier 2023
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2022	Dotations aux pertes de crédit	Radiations [1]	Dispositions	Recouvrements et autres	Provisions pour pertes de crédit au 31 janvier 2023
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières [2] [3]	5	–	–	–	–	5
Valeurs mobilières [3]						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [4]	2	(1)	–	–	–	1
Au coût amorti [2]	7	1	–	–	–	8
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées [2] [3]	–	–	–	–	–	–
Prêts [5]						
Hypothécaires résidentiels	118	19	(1)	–	(1)	135
Aux particuliers	239	31	(16)	–	3	257
Créances sur cartes de crédit	126	25	(18)	–	3	136
Aux entreprises et aux administrations publiques	418	19	(5)	–	–	432
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	54	(7)	–	–	–	47
	955	87	(40)	–	5	1 007
Autres actifs [2] [3]	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan [6]						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	13	–	–	–	–	13
Engagements inutilisés	143	(1)	–	–	–	142
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	6	–	–	–	–	6
	162	(1)	–	–	–	161
	1 131	86	(40)	–	5	1 182

(1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 35 M$ (25 M$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023).
(2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.
(3) Aux 31 janvier 2024 et 2023, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit majoritairement dans la catégorie « Excellent ».
(4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.
(5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.
(6) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit pour chaque catégorie de prêts au coût amorti selon la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2024					Trimestre terminé le 31 janvier 2023				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés			Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total
Hypothécaires résidentiels										
Solde au début	69	93	87	(95)	154	53	80	61	(76)	118
Créations ou acquisitions	2	–	–	–	2	5	–	–	–	5
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	16	(14)	(2)	–	–	8	(7)	(1)	–	–
Vers la phase 2	(3)	7	(4)	–	–	(3)	9	(6)	–	–
Vers la phase 3	–	(13)	13	–	–	–	(8)	8	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(8)	33	(1)	1	25	–	12	3	3	18
Décomptabilisation [4]	(2)	(2)	(2)	–	(6)	(1)	(1)	(2)	–	(4)
Changements de modèles	(2)	(12)	8	–	(6)	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	3	(1)	12	1	15	9	5	2	3	19
Radiations	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	–	(1)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variations des taux de change et autres	(1)	(1)	(2)	2	(2)	–	(1)	(2)	2	(1)
Solde à la fin	71	91	96	(92)	166	62	84	60	(71)	135
Comprend :										
Montants utilisés	71	91	96	(92)	166	62	84	60	(71)	135
Engagements inutilisés [5]	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Aux particuliers										
Solde au début	95	114	87	(15)	281	70	117	75	(16)	246
Créations ou acquisitions	7	–	–	–	7	10	–	–	–	10
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	21	(19)	(2)	–	–	19	(17)	(2)	–	–
Vers la phase 2	(5)	6	(1)	–	–	(4)	4	–	–	–
Vers la phase 3	–	(18)	18	–	–	–	(12)	12	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(17)	39	19	1	42	(18)	33	7	5	27
Décomptabilisation [4]	(2)	(4)	(1)	–	(7)	(2)	(4)	(1)	–	(7)
Changements de modèles	–	(1)	3	–	2	1	–	–	–	1
Dotations aux pertes de crédit	4	3	36	1	44	6	4	16	5	31
Radiations	–	–	(23)	–	(23)	–	–	(16)	–	(16)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	4	–	4	–	–	5	–	5
Variations des taux de change et autres	(2)	(1)	(1)	1	(3)	(1)	–	(1)	–	(2)
Solde à la fin	97	116	103	(13)	303	75	121	79	(11)	264
Comprend :										
Montants utilisés	92	111	103	(13)	293	72	117	79	(11)	257
Engagements inutilisés [5]	5	5	–	–	10	3	4	–	–	7

(1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant les trimestres terminés les 31 janvier 2024 et 2023.
(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2024					Trimestre terminé le 31 janvier 2023				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés			Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total
Créances sur cartes de crédit										
Solde au début	59	127	–	–	186	53	112	–	–	165
Créations ou acquisitions	2	–	–	–	2	2	–	–	–	2
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	29	(29)	–	–	–	25	(25)	–	–	–
Vers la phase 2	(5)	5	–	–	–	(4)	4	–	–	–
Vers la phase 3	–	(10)	10	–	–	–	(7)	7	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(25)	38	12	–	25	(16)	33	8	–	25
Décomptabilisation [4]	(1)	–	–	–	(1)	(1)	–	–	–	(1)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	–	4	22	–	26	6	5	15	–	26
Radiations	–	–	(26)	–	(26)	–	–	(18)	–	(18)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	4	–	4	–	–	3	–	3
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin	59	131	–	–	190	59	117	–	–	176
Comprend :										
Montants utilisés	34	110	–	–	144	37	99	–	–	136
Engagements inutilisés [5]	25	21	–	–	46	22	18	–	–	40
Aux entreprises et aux administrations publiques [6]										
Solde au début	251	220	244	–	715	177	195	197	–	569
Créations ou acquisitions	39	–	–	–	39	24	–	–	–	24
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	9	(8)	(1)	–	–	17	(17)	–	–	–
Vers la phase 2	(13)	14	(1)	–	–	(6)	8	(2)	–	–
Vers la phase 3	–	(2)	2	–	–	–	(1)	1	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(1)	–	31	(11)	19	(10)	21	(10)	–	1
Décomptabilisation [4]	(8)	(6)	(3)	–	(17)	(5)	(8)	(2)	–	(15)
Changements de modèles	–	(5)	1	–	(4)	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	26	(7)	29	(11)	37	20	3	(13)	–	10
Radiations	–	–	(44)	–	(44)	–	–	(5)	–	(5)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	1	13	14	–	–	1	–	1
Variations des taux de change et autres	(1)	–	(3)	–	(4)	–	–	(1)	–	(1)
Solde à la fin	276	213	227	2	718	197	198	179	–	574
Comprend :										
Montants utilisés	193	186	227	2	608	134	167	178	–	479
Engagements inutilisés [5]	83	27	–	–	110	63	31	1	–	95
Total des provisions pour pertes de crédit à la fin [7]	503	551	426	(103)	1 377	393	520	318	(82)	1 149
Comprend :										
Montants utilisés	390	498	426	(103)	1 211	305	467	317	(82)	1 007
Engagements inutilisés [5]	113	53	–	–	166	88	53	1	–	142

(1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant les trimestres terminés les 31 janvier 2024 et 2023.
(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
(6) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
(7) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés lors de l'estimation des provisions pour pertes de crédit sur les prêts. Pour chacun des scénarios, soit le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste, la moyenne des valeurs des 12 prochains mois (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 1) et la moyenne des valeurs de la période restante prévue (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 2) du facteur macroéconomique sont présentées.

							Au 31 janvier 2024
	Scénario de base		**Scénario optimiste**		**Scénario pessimiste**		
	12 prochains mois	**Période restante prévue**	**12 prochains mois**	**Période restante prévue**	**12 prochains mois**	**Période restante prévue**	
Facteurs macroéconomiques [1]							
Croissance du PIB [2]	**0,2 %**	**1,9 %**	**0,9 %**	**1,9 %**	**(5,1) %**	**2,6 %**	
Taux de chômage	**6,7 %**	**6,7 %**	**6,2 %**	**5,9 %**	**8,0 %**	**7,5 %**	
Croissance de l'indice des prix des logements [2]	**0,8 %**	**2,3 %**	**6,1 %**	**2,6 %**	**(13,9) %**	**0,3 %**	
Écart de taux BBB [3]	**2,4 %**	**2,1 %**	**1,9 %**	**1,8 %**	**3,1 %**	**2,3 %**	
Croissance du S&P/TSX [2] [4]	**(7,0) %**	**3,5 %**	**4,0 %**	**3,0 %**	**(25,6) %**	**5,5 %**	
Prix du pétrole WTI [5] *(en $ US par baril)*	**70**	**80**	**91**	**86**	**46**	**56**	

							Au 31 octobre 2023
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste		
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	
Facteurs macroéconomiques [1]							
Croissance du PIB [2]	– %	1,7 %	0,4 %	1,9 %	(4,9) %	2,6 %	
Taux de chômage	6,3 %	6,5 %	5,9 %	5,9 %	7,7 %	7,2 %	
Croissance de l'indice des prix des logements [2]	(1,1) %	1,9 %	2,5 %	2,4 %	(13,9) %	0,3 %	
Écart de taux BBB [3]	2,4 %	2,1 %	1,9 %	1,8 %	3,1 %	2,3 %	
Croissance du S&P/TSX [2] [4]	(10,0) %	3,7 %	4,0 %	3,0 %	(25,6) %	5,5 %	
Prix du pétrole WTI [5] *(en $ US par baril)*	77	80	91	86	46	56	

(1) Tous les facteurs macroéconomiques sont basés sur l'économie du Canada, sauf indication contraire.
(2) Le taux de croissance est annualisé.
(3) Rendement des obligations de sociétés notées BBB, moins le rendement du taux des obligations du gouvernement du Canada à échéance 10 ans.
(4) Indice boursier principal au Canada.
(5) Indice *West Texas Intermediate* (WTI) couramment utilisé comme référence du prix du pétrole.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux particuliers sont le taux de chômage et la croissance de l'indice des prix des logements, pour l'économie du Canada ou du Québec. Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques sont le taux de chômage, l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB, la croissance du S&P/TSX et le prix du pétrole WTI. Une augmentation du taux de chômage ou de l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB entraînera généralement une hausse des provisions pour pertes de crédit, alors qu'une augmentation des autres facteurs macroéconomiques (le PIB, le S&P/TSX, l'indice des prix des logements et le prix du pétrole WTI) entraînera généralement une baisse des provisions pour pertes de crédit.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, les perspectives macroéconomiques sont demeurées essentiellement inchangées et l'incertitude demeure élevée.

Les perspectives économiques restent incertaines alors que les banques centrales demeurent déterminées à freiner l'inflation qui a certes montré des signes d'amélioration, mais reste trop élevée dans plusieurs pays. Même si des baisses de taux d'intérêt pourraient survenir en 2024, la politique monétaire demeurera restrictive et l'année en cours pourrait être difficile. Si les États-Unis ont bien résisté au cours de l'année écoulée en raison d'une politique budgétaire expansionniste et d'une consommation très soutenue, l'impact à retardement de la politique monétaire continuera de se faire sentir et devrait conduire l'économie à une période léthargique dans les trimestres à venir. La sensibilité de l'économie canadienne aux taux d'intérêt s'est matérialisée et laisse présager de nouvelles faiblesses sur le marché du travail, qui pourraient se répercuter sur le marché de l'immobilier, toujours résilient en raison de la forte croissance démographique. Une contraction de l'économie canadienne à la mi-année est anticipée, ce qui se traduira par une stagnation de la croissance en 2024. Dans le scénario de base, le taux de chômage s'élève à 7,0 % après 12 mois, soit une augmentation de 1,2 point de pourcentage. Malgré une baisse initiale, les prix des logements sont légèrement en hausse de 0,8 % sur un an. Le S&P/TSX se situe à 18 500 points après un an, et le pétrole à 73 $US.

Dans le scénario optimiste, une baisse des tensions géopolitiques renforce la confiance. Les prix des biens continuent de baisser suite au ralentissement de l'économie mondiale et il en résulte que l'inflation continue de se modérer sans que la politique monétaire restrictive ait trop endommagé l'économie. Les gouvernements canadien et américain maintiennent la croissance de leurs dépenses, ce qui compense le contexte de politique monétaire restrictif. Comme le marché du travail résiste, les dépenses de consommation restent relativement résilientes. Les prix des logements s'apprécient modérément sur fond de forte croissance démographique. Après un an, le taux de chômage dans ce scénario est plus favorable que dans le scénario de base (8 dixièmes de moins). Les prix des logements sont en hausse de 6,1 %, le S&P/TSX se situe à 20 687 points après un an, et le pétrole à 91 $US.

Dans le scénario pessimiste, les banquiers centraux ont sous-estimé l'impact de leur resserrement synchronisé, et l'économie mondiale s'enfonce dans une récession, car la baisse de la demande se traduit par une réduction des investissements des entreprises, qui licencient également un grand nombre de travailleurs. Compte tenu des contraintes budgétaires, les gouvernements sont incapables de soutenir les ménages et les entreprises comme ils l'ont fait pendant la pandémie. La situation géopolitique continue d'être préoccupante, avec le risque d'une aggravation des conflits. La contraction de l'économie pousse le chômage à 8,8 % après 12 mois. Les prix des logements se contractent fortement (-13,9 %). Après un an, le S&P/TSX se situe à 14 801 points et le pétrole à 40 $US.

En raison de l'incertitude liée aux principales données d'entrée utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit, la Banque a exercé un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues.

Analyse de sensibilité des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés

Scénarios

Le tableau suivant présente une comparaison du solde des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque au 31 janvier 2024, c'est-à-dire avec une pondération probabiliste des trois scénarios, avec les provisions pour pertes de crédit résultant des simulations comme si chaque scénario avait été pondéré à 100 %.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
Solde au 31 janvier 2024	**1 054**
Simulations	
Scénario optimiste à 100 %	**716**
Scénario de base à 100 %	**842**
Scénario pessimiste à 100 %	**1 373**

Note 7 – Autres actifs

	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023 [1]
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	**3 276**	3 118
Intérêts et dividendes à recevoir	**1 513**	1 605
Créances de clients, de négociants et de courtiers	**1 061**	538
Actif au titre des prestations définies	**394**	356
Actifs d'impôt différé	**645**	666
Actifs d'impôt exigible	**736**	925
Actifs au titre des cessions en réassurance	**20**	16
Actifs d'assurance	**19**	20
Produits de base [2]	**514**	544
	8 178	7 788

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
(2) Les produits de base sont comptabilisés à la juste valeur selon les cours sur des marchés actifs et sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Note 8 – Dépôts

				Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
	À vue [1]	Avec préavis [2]	À terme fixe [3]	Total	Total
Particuliers	**4 530**	**36 049**	**50 485**	**91 064**	87 883
Entreprises et administrations publiques	**63 865**	**31 498**	**109 061**	**204 424**	197 328
Institutions de dépôts	**2 518**	**196**	**1 895**	**4 609**	2 962
	70 913	**67 743**	**161 441**	**300 097**	288 173

(1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques.
(2) Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
(3) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées dont le solde s'élève à 9,8 G$ au 31 janvier 2024 (10,9 G$ au 31 octobre 2023). Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, un montant de 750 millions d'euros d'obligations sécurisées est venu à échéance (280 millions de francs suisses d'obligations sécurisées émises au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023). Pour de plus amples renseignements sur les obligations sécurisées, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

De plus, au 31 janvier 2024, la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, un montant de 19,7 G$ (17,7 G$ au 31 octobre 2023) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le gouvernement du Canada. Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles de la Banque dans le cas où elle deviendrait non viable.

Note 9 – Autres passifs

	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023 [1]
Créditeurs et charges à payer	**2 127**	2 458
Dettes de filiales envers des tiers	**239**	224
Intérêts et dividendes à payer	**1 970**	2 022
Obligations locatives	**483**	517
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	**840**	669
Passif au titre des prestations définies	**101**	94
Provisions pour pertes de crédit – engagements hors bilan (note 6)	**192**	176
Passifs d'impôt différé	**38**	28
Passifs d'impôt exigible	**131**	204
Passifs d'assurance	**7**	8
Autres éléments [2] [3] [4]	**1 254**	1 016
	7 382	7 416

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
(2) Au 31 janvier 2024, les autres éléments incluent des provisions pour litiges de 22 M$ (42 M$ au 31 octobre 2023).
(3) Au 31 janvier 2024, les autres éléments incluent des provisions pour contrats déficitaires de 29 M$ (31 M$ au 31 octobre 2023).
(4) Au 31 janvier 2024, les autres éléments incluent le passif financier lié aux options de vente émises aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle dans Technologie Flinks inc. (Flinks) pour un montant de 22 M$ (23 M$ au 31 octobre 2023).

Note 10 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres

Actions et autres instruments de capitaux propres en circulation

	Au 31 janvier 2024		Au 31 octobre 2023	
	Nombre d'actions ou de BCRL [1]	Actions ou BCRL $	Nombre d'actions ou de BCRL	Actions ou BCRL $
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	**14 000 000**	**350**	14 000 000	350
Série 32	**12 000 000**	**300**	12 000 000	300
Série 38	**16 000 000**	**400**	16 000 000	400
Série 40	**12 000 000**	**300**	12 000 000	300
Série 42	**12 000 000**	**300**	12 000 000	300
	66 000 000	**1 650**	66 000 000	1 650
Autres instruments de capitaux propres				
BCRL – Série 1	**500 000**	**500**	500 000	500
BCRL – Série 2	**500 000**	**500**	500 000	500
BCRL – Série 3	**500 000**	**500**	500 000	500
	1 500 000	**1 500**	1 500 000	1 500
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**67 500 000**	**3 150**	67 500 000	3 150
Actions ordinaires au début de l'exercice	**338 284 629**	**3 294**	336 582 124	3 196
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	**858 373**	**51**	1 678 321	95
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation [2]	**23 348**	**2**	31 975	3
Autres	**–**	**–**	(7 791)	–
Actions ordinaires à la fin de la période	**339 166 350**	**3 347**	338 284 629	3 294

(1) Billets de capital à recours limité (BCRL).
(2) Au 31 janvier 2024, 50 073 actions sont vendues à découvert à des fins de négociation représentant un montant de 5 M$ (26 725 actions vendues à découvert à des fins de négociation représentant un montant de 3 M$ au 31 octobre 2023).

Note 10 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres (suite)

Dividendes déclarés et distributions sur les autres instruments de capitaux propres

	Trimestre terminé le 31 janvier			
		2024		2023
	Dividendes ou intérêts $	**Dividendes par action**	Dividendes ou intérêts $	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	**3**	**0,2516**	3	0,2516
Série 32	**3**	**0,2399**	3	0,2399
Série 38	**7**	**0,4392**	7	0,4392
Série 40	**5**	**0,3636**	3	0,2875
Série 42	**5**	**0,4410**	4	0,3094
	23		20	
Autres instruments de capitaux propres				
BCRL – Série 1 (1)	**5**		5	
BCRL – Série 2 (2)	**5**		5	
BCRL – Série 3 (3)	**10**		10	
	20		20	
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**43**		40	
Actions ordinaires	**359**	**1,0600**	327	0,9700
	402		367	

(1) Les BCRL – Série 1 portent intérêt à un taux fixe de 4,30 % par année.
(2) Les BCRL – Série 2 portent intérêt à un taux fixe de 4,05 % par année.
(3) Les BCRL – Série 3 portent intérêt à un taux fixe de 7,50 % par année.

Rachat d'actions ordinaires

Le 12 décembre 2023, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant le 11 décembre 2024. Le 12 décembre 2022, la Banque avait débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois terminée le 11 décembre 2023. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fait au cours du marché. Les actions ordinaires peuvent également être rachetées par d'autres moyens autorisés par la Bourse de Toronto et la réglementation applicable, y compris par des ententes privées ou des programmes de rachat d'actions conformément à toute dispense émise par les autorités réglementaires en valeurs mobilières. Un achat privé fait aux termes d'une dispense délivrée par une autorité réglementaire en valeurs mobilières se fera à escompte par rapport au cours du marché en vigueur. Les montants qui sont versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sont imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours des trimestres terminés les 31 janvier 2024 et 2023, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires.

Note 11 – Informations sur le capital

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 13,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 15,0 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure (RSI) établie par le BSIF de 3,5 %. La RSI, dont le niveau varie entre 0 % et 4,0 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF. La Banque doit également respecter les exigences du plancher des fonds propres calculé selon les approches standardisées de Bâle III. Le BSIF permet l'adoption progressive d'un coefficient de plancher sur une période de trois ans dont la valeur initiale était de 65,0 % au deuxième trimestre de 2023, puis qui augmente de 2,5 % par année pour atteindre 72,5 % à l'exercice 2026. Pour l'exercice 2024, le coefficient de plancher est établi à 67,5 %. Si l'exigence de fonds propres est inférieure à l'exigence liée au plancher des fonds propres après l'application du coefficient de plancher, la différence est ajoutée au total de l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %, qui comprend une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BISI.

Le BSIF exige également des BISI qu'elles maintiennent un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) fondé sur les risques d'au moins 25,0 % (incluant la RSI) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. La TLAC vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable.

Au premier trimestre de 2024, la Banque a mis en œuvre les réformes finalisées telles qu'adoptées par le BSIF relativement aux règles révisées de fonds propres au titre du risque de marché, conformément à l'examen fondamental du portefeuille de négociation (EFPN) du CBCB, ainsi qu'aux révisions du cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

Capital réglementaire [1], ratio de levier [1] et TLAC [2]

	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
Fonds propres		
CET1	**17 350**	16 920
catégorie 1	**20 498**	20 068
total	**21 423**	21 056
Actif pondéré en fonction des risques	**132 370**	125 592
Exposition totale	**478 484**	456 478
Ratios des fonds propres		
CET1	**13,1 %**	13,5 %
catégorie 1	**15,5 %**	16,0 %
total	**16,2 %**	16,8 %
Ratio de levier	**4,3 %**	4,4 %
TLAC disponible	**37 162**	36 732
Ratio TLAC	**28,1 %**	29,2 %
Ratio de levier TLAC	**7,8 %**	8,0 %

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.
(2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

Note 12 – Paiements fondés sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, la Banque a octroyé 1 222 652 options d'achat d'actions (1 416 060 options d'achat d'actions au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023) d'une juste valeur moyenne de 13,74 $ par option (14,76 $ en 2023).

Au 31 janvier 2024, il y avait 11 892 260 options d'achat d'actions en circulation (11 546 688 options d'achat d'actions au 31 octobre 2023).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2024	2023
Taux d'intérêt hors risque	**3,61 %**	3,25 %
Durée de vie prévue des options	**7 ans**	7 ans
Volatilité prévue	**22,29 %**	23,13 %
Dividendes prévus	**4,62 %**	4,23 %

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, une charge de rémunération de 4 M$ a été constatée à l'égard de ce régime (5 M$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023).

Note 13 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite qui comportent un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. La Banque offre aussi d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Le coût au titre de ces régimes, incluant les réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global,* est présenté dans le tableau suivant.

Coût au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

	Trimestre terminé le 31 janvier			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	**2024**	2023
Coût des services rendus au cours de la période	**20**	23	**–**	–
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	**(4)**	(6)	**1**	2
Frais d'administration	**1**	1		
Charge pour le volet à prestations définies	**17**	18	**1**	2
Charge pour le volet à cotisations définies	**4**	1		
Charge comptabilisée dans le *Résultat net*	**21**	19	**1**	2
Réévaluations [1]				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	**504**	330	**8**	6
Rendement de l'actif des régimes [2]	**(523)**	(264)		
Réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*	**(19)**	66	**8**	6
	2	85	**9**	8

(1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

(2) Excluant les revenus d'intérêts.

Note 14 – Impôts sur le résultat

Avis de cotisation

En mars 2023, la Banque avait reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 90 M$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année d'imposition 2018.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 875 M$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années d'imposition 2012 à 2017.

Dans le cadre des nouvelles cotisations, l'ARC allègue que les dividendes ont été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

En octobre 2023, la Banque avait déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire fait l'objet d'un litige. Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2018, pour certaines activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 janvier 2024.

Mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada

Le 4 novembre 2022, le gouvernement du Canada avait déposé le projet de loi C-32 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à certaines entités des groupes de banques et d'assureurs-vie, présentées dans son budget du 7 avril 2022. Ces mesures fiscales incluaient un dividende pour la relance au Canada (DRC), sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %. Le 15 décembre 2022, le projet de loi C-32 avait reçu la sanction royale. Ces mesures fiscales étant adoptées au 31 janvier 2023, une charge d'impôts de 32 M$ au titre du DRC ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022, avaient été comptabilisées dans les états financiers consolidés au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023.

Propositions législatives

Le 30 novembre 2023, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-59 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à la Banque. Ces mesures incluent le refus de la déduction pour dividendes reçus après 2023 sur les actions qui constituent des biens évalués à la valeur du marché pour fins fiscales (à l'exception des dividendes reçus sur les « actions privilégiées imposables » tel que défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*), ainsi que l'application d'un impôt de 2 % de la valeur nette des capitaux propres rachetés à compter du 1er janvier 2024. Bien que ces mesures fiscales ne soient pas quasi-adoptées à la date de présentation de l'information financière, les états financiers consolidés reflètent le refus de la déduction pour les dividendes visés par le projet de loi C-59 à compter du 1er janvier 2024.

Au cours de l'exercice financier 2023, le gouvernement du Canada a proposé de mettre en œuvre les règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui seront applicables pour les exercices financiers ouverts à compter du 31 décembre 2023 (1er novembre 2024 pour la Banque). À ce jour, les règles du Pilier 2 n'ont pas encore été incluses dans un projet de loi au Canada, mais ont été incluses dans un projet de loi ou adoptées dans certaines juridictions où la Banque exerce ses activités. Les règles du Pilier 2 ne sont pas applicables pour le présent exercice financier et la Banque évalue actuellement son exposition à l'impôt sur le résultat découlant de ces règles.

Note 15 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2024	2023 [1]
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**922**	876
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	**37**	35
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	**885**	841
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base *(en milliers)*	**338 675**	336 993
Résultat de base par action *(en dollars)*	**2,61**	2,49
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	**885**	841
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base *(en milliers)*	**338 675**	336 993
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires *(en milliers)*		
Options d'achat d'actions [2]	**2 664**	3 450
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué *(en milliers)*	**341 339**	340 443
Résultat dilué par action *(en dollars)*	**2,59**	2,47

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, le calcul du résultat dilué par action ne tenait pas compte d'un nombre moyen de 1 719 303 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 96,35 $ (1 754 368 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 96,35 $ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023), car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

Note 16 – Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place. La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1er novembre 2023. Cette présentation tient compte de la mise en application de manière rétrospective des modifications de méthodes comptables en lien avec l'adoption de la norme IFRS 17. Les données relatives pour les trimestres de 2023 ont été ajustées afin de refléter ces modifications de méthodes comptables.

Particuliers et Entreprises
Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers, aux conseillers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine
Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers
Le secteur des Marchés financiers comprend les services financiers et les services de banque d'investissement aux grandes entreprises ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels.

Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)
Le secteur FSEU&I regroupe l'expertise en financement spécialisé offerte par la filiale Credigy, les activités de la filiale ABA Bank qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, ainsi que des investissements ciblés dans certains marchés émergents.

Autres
Cette rubrique regroupe les activités de trésorerie, la gestion des liquidités, le financement de la Banque, la gestion de l'appariement du bilan, les activités de la filiale Flinks, une fintech spécialisée dans l'agrégation et la distribution de données financières, certains éléments particuliers ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

Trimestre terminé le 31 janvier [1]

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2024	2023	**2024**	2023	**2024**	2023	**2024**	2023	**2024**	2023	**2024**	2023
Revenu net d'intérêts [2]	**870**	825	**198**	208	**(518)**	(91)	**301**	299	**(100)**	(142)	**751**	1 099
Revenus autres que d'intérêts [2]	**284**	279	**462**	429	**1 273**	780	**25**	20	**(85)**	(45)	**1 959**	1 463
Revenu total	**1 154**	1 104	**660**	637	**755**	689	**326**	319	**(185)**	(187)	**2 710**	2 562
Frais autres que d'intérêts	**615**	593	**390**	364	**313**	287	**100**	98	**31**	48	**1 449**	1 390
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**539**	511	**270**	273	**442**	402	**226**	221	**(216)**	(235)	**1 261**	1 172
Dotations aux pertes de crédit	**71**	61	**–**	–	**17**	(9)	**36**	35	**(4)**	(1)	**120**	86
Résultat avant charge (économie) d'impôts	**468**	450	**270**	273	**425**	411	**190**	186	**(212)**	(234)	**1 141**	1 086
Charge (économie) d'impôts [2] [3]	**129**	124	**74**	75	**117**	113	**40**	39	**(141)**	(141)	**219**	210
Résultat net	**339**	326	**196**	198	**308**	298	**150**	147	**(71)**	(93)	**922**	876
Participations ne donnant pas le contrôle	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**339**	326	**196**	198	**308**	298	**150**	147	**(71)**	(93)	**922**	876
Actif moyen [4]	**155 031**	146 131	**8 708**	8 523	**190 443**	173 262	**26 025**	21 606	**62 459**	75 424	**442 666**	424 946
Actif total	**156 433**	146 797	**8 769**	8 427	**180 458**	163 581	**26 667**	22 072	**61 600**	77 410	**433 927**	418 287

(1) Certains montants comparatifs ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Le *Revenu net d'intérêts*, *les Revenus autres que d'intérêts* et la *Charge (économie) d'impôts* des secteurs d'exploitation sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre, en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Pour l'ensemble des secteurs, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 37 M$ (78 M$ en 2023), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 73 M$ (52 M$ en 2023) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*. À la lumière du projet de loi concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1er janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 14).

(3) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque avait enregistré une charge d'impôts de 32 M$ au titre du dividende pour la relance au Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Ces éléments avaient été enregistrés dans la rubrique *Autres*. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la note 14.

(4) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période et c'est sur cette base que l'actif sectoriel est présenté aux secteurs d'exploitation.

Note 17 – Événement postérieur à la date du bilan consolidé

Émission de dette subordonnée

Le 5 février 2024, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 500 M$ portant intérêt à 5,279 % et échéant le 15 février 2034. L'intérêt sur ces billets sera payable semestriellement au taux de 5,279 % par année jusqu'au 15 février 2029 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) composé quotidiennement plus 1,80 % et sera payable trimestriellement. La Banque peut, à son gré et avec l'approbation préalable du BSIF, racheter ces billets à compter du 15 février 2029, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Renseignements pour les actionnaires et investisseurs

Relations investisseurs
Les analystes financiers et les investisseurs qui souhaitent obtenir des informations financières concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service des Relations investisseurs.

600, rue De La Gauchetière Ouest, 7e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2
Sans frais : 1 866 517-5455
Adresse électronique : *relationsinvestisseurs@bnc.ca*
Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Communications et Responsabilité sociale d'entreprise
800, rue Saint-Jacques, 28e étage
Montréal (Québec) H3C 1A3
Téléphone : 514 394-8644
Adresse électronique : *ap@bnc.ca*

Dates de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2024
(sous réserve d'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	28 février
Deuxième trimestre	29 mai
Troisième trimestre	28 août
Quatrième trimestre	4 décembre

Divulgation des résultats du premier trimestre de 2024

Conférence téléphonique
- Une conférence téléphonique pour les analystes et investisseurs institutionnels aura lieu le mercredi 28 février 2024 à 13 h 00 HE.
- Accès par téléphone en mode écoute seulement : 1 800 898-3989 ou 514 392-1587. Le code d'accès est le 9189777#.
- L'enregistrement téléphonique archivé sera accessible jusqu'au 24 mai 2024 en composant le 1 800 408-3053 ou le 905 694-9451. Le code d'accès est le 2641777#.

Diffusion de l'appel sur Internet
- La conférence téléphonique sur les résultats sera diffusée en direct via Internet à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Une version archivée de la conférence sera disponible après la fin de l'appel sur le site Internet de la Banque Nationale.

Documents financiers
- Le Rapport aux actionnaires (qui inclut les états financiers consolidés trimestriels) est en tout temps disponible sur le site Internet de la Banque Nationale à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Le Rapport aux actionnaires, les informations financières complémentaires, les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3, ainsi que la présentation seront disponibles sur le site Internet de la Banque Nationale à la page des Relations investisseurs, le matin de la conférence téléphonique.

Agent des transferts et registraire
Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent des transferts Société de fiducie Computershare du Canada dont l'adresse et le numéro de téléphone apparaissent ci-après.

Société de fiducie Computershare du Canada
Service aux actionnaires
100, avenue University, 8e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Téléphone : 1 888 838-1407
Télécopieur : 1 888 453-0330
Adresse électronique : *service@computershare.com*
Internet : computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marchés sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Dépôt direct des dividendes
Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions
La Banque offre aux détenteurs de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 1 $ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 $ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dividendes
Les dividendes versés par la Banque constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

BANQUE NATIONALE